



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
 MINISTÈRE DU COMMERCE
 ET DE L'INDUSTRIE



PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GOUVERNEMENT OUVERT

2024-2026

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| PREFACE | 1 |
| INTRODUCTION | 2 |
| LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT OUVERT A CE JOUR | 3 |
| LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU PLAN D'ACTION NATIONAL (PAN) | 4 |
| TABLEAU 1 : LISTE DES ENGAGEMENTS | 5 |
| PRESENTATION DES ENGAGEMENTS | 7 |
| THEMATIQUE I : GOUVERNEMENT OUVERT LOCAL | 7 |
| Engagement 1 : Sensibiliser et renforcer les capacités de cinq (05) collectivités territoriales à pratiquer les principes du Gouvernement Ouvert Local..... | 7 |
| THEMATIQUE II : BUDGET | 13 |
| Engagement 2 : Contribuer au renforcement de la compréhension des acteurs de la Société civile sur le processus budgétaire pour une gestion plus transparente des ressources publiques | 13 |
| Engagement 3 : Produire et publier le « BUDGET VERT » sur l'impact environnemental du budget de l'État en annexe de la loi des finances 2026..... | 23 |
| THEMATIQUE III : ACCES A L'INFORMATION | 28 |
| Engagement 4 : Rendre accessibles à partir du site de la CAIDP, les lois et décrets dans six (06) domaines d'activités de 2020 à juin 2026 | 28 |
| Engagement 5 : Améliorer la redevabilité gouvernementale et la participation citoyenne à travers l'organisation de tribunes d'échanges et la réalisation d'une campagne de vulgarisation de ces tribunes..... | 33 |
| Engagement 6 : Promouvoir l'open data auprès des parties prenantes locales, à travers l'organisation d'hackathons, de sessions de renforcement de capacités et la réalisation d'une campagne de promotion digitale | 38 |
| THEMATIQUE IV : AMELIORATION DES SERVICES PUBLICS | 42 |
| Engagement 7 : Améliorer l'accès et la qualité des services publics à travers le déploiement du projet « Maison du Service Public »..... | 42 |
| THEMATIQUE V : SANTE | 50 |
| Engagement 8 : Renforcer la participation et l'engagement communautaires en vue d'un meilleur accès aux soins de santé primaires à travers la formation de nouveaux agents de santé communautaire et de membres des groupes d'action communautaire | 50 |
| Engagement 9 : Renforcer la prévention, le dépistage précoce communautaire et l'accès au traitement de 1000 personnes en état de vulnérabilité dû au fait des Maladies Tropicales Négligées à Manifestation Cutanée (MTN-MC) dans la région sanitaire du Haut-Sassandra de 2024 à 2028 | 57 |
| THEMATIQUE VI : LUTTE CONTRE LA VIE CHERE | 69 |
| Engagement 10 : Sensibiliser la population sur « l'Application Contrôle Citoyen » dans la surveillance et le contrôle des prix..... | 69 |
| THEMATIQUE VII : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION | 75 |
| Engagement 11 : Elaborer un Indice National de la Gouvernance..... | 75 |
| Engagement 12 : Elaborer un avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte | 80 |
| ANNEXES | 91 |
| Annexe 1 relative à l'engagement 9 : Explications des termes scientifiques des maladies | 91 |
| Annexe 2 : Sites internet de certains organismes publics..... | 95 |

PREFACE

L'Open Government Partnership (OGP) est une Initiative multilatérale qui vise à promouvoir, entre autres, la transparence dans la gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption, l'exploitation des technologies de l'information et de la communication.

Sa mise en œuvre présente des avantages pour tous, en ce sens qu'elle révèle un modèle unique de collaboration entre l'Administration publique, la Société civile, le Secteur privé et les médias.

En adhérant à ce Partenariat en octobre 2015, la Côte d'Ivoire s'est engagée résolument, en toute conscience à faire face aux défis qui l'attendaient et à inscrire les questions relatives à la transparence, à la redevabilité ainsi qu'à la participation citoyenne, au cœur de sa stratégie de développement.

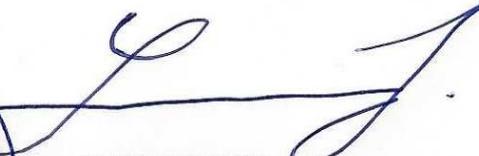
C'est à juste titre, que le Gouvernement ivoirien, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, consacre des efforts à renforcer la gouvernance et la modernisation de l'Etat, gages de confiance et de développement économique et social.

Cette volonté marquée du Gouvernement se lit à travers l'appartenance de notre pays à plusieurs autres Initiatives similaires à l'OGP et l'existence d'Institutions nationales, toutes, prônant la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

La Côte d'Ivoire peut se féliciter des actions qu'elle entreprend et qui soutiennent continuellement ses efforts pour maintenir son leadership en matière de Gouvernement Ouvert au niveau régional et surtout son aspiration profonde de se positionner au niveau international, après pratiquement une décennie de mise en œuvre du Processus OGP.

Ces résultats traduisent aussi, que notre pays a atteint un niveau de maturité qu'il puise de son expérience en matière de cocréation, des différentes rencontres régionales et internationales auxquelles il participe régulièrement.

A l'instar des quarante-six (46) engagements issus des quatre (4) Plans d'Action Nationaux à son actif, depuis 2016, la Côte d'Ivoire s'engage à travers le cinquième Plan d'Action National à poursuivre la vulgarisation des valeurs promues par l'Initiative, à consentir des efforts pour des résultats encore plus réformateurs, afin de tendre vers une gouvernance plus ouverte, qui répond efficacement aux besoins du citoyen ivoirien.


Souleymane DIARRASSOUBA
Ministre du Commerce et de l'Industrie
Point Focal OGP



★ République de Côte d'Ivoire
★ Ministère du Commerce et de l'Industrie
Le Ministre

INTRODUCTION

En sa qualité de pays membre de l'Open Government Partnership, la Côte d'Ivoire a déjà élaboré, transmis aux Instances de l'OGP et mis en œuvre quatre (4) Plans d'Actions Nationaux (PAN), sur la période de 2016 à 2024. Elle s'est engagée à travers ces quatre Plans, à promouvoir les principes de bonne gouvernance, dont l'amélioration de la transparence dans la conduite des affaires publiques, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption, l'accès à l'information, le budget participatif, le budget citoyen, la vie chère, la sécurité, l'environnement, l'éducation, le télétravail, la construction et l'emploi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces Plans, la démarche participative est celle privilégiée jusqu'à ce jour. Elle permet d'impliquer l'ensemble des acteurs issus de l'Administration publique, de la Société civile, du Secteur privé ainsi que des médias à toutes les étapes du processus.

Ainsi, le Plan d'Action National 2024-2026 (PAN 5) est la résultante de la pluralité d'expressions et de la volonté politique affichée au regard de la problématique de la gouvernance ouverte en Côte d'Ivoire.

C'est à juste titre, que les travaux entrepris pour la production de ce cinquième PAN qui couvrira la période 2024-2026, ont permis d'obtenir un document consensuel de douze (12) engagements dont deux (2) défis OGP c'est-à-dire exécutables sur cinq (5) ans et faisant l'objet d'une évaluation particulière. Ces engagements qui se veulent ambitieux, réformateurs et garants de l'inclusion citoyenne dans la gestion des affaires publiques, portent sur sept (7) thématiques.

LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT OUVERT A CE JOUR

La Côte d'Ivoire, en adhérant au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert le 28 octobre 2015, avait une idée claire des obligations qui l'attendaient. C'est à juste titre qu'un cadre institutionnel adéquat a été mis en place dans lequel l'Administration publique, en nombre paritaire avec la Société civile et le Secteur privé, collaborent étroitement pour faire avancer l'agenda commun : celui de la gestion plus ouverte des affaires publiques.

Depuis son adhésion à l'OGP, notre pays, de façon continue, consent des efforts à travers la réalisation d'actions en faveur d'une gouvernance de plus en plus inclusive et en adéquation avec les valeurs promues par le Partenariat.

Ainsi, au plan national, notons que plusieurs actions sont à son actif dont :

- la modernisation et la digitalisation de certains services publics, telle l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire en abrégé ASA- CI qui a lancé depuis 2022 la solution digitale pour les attestations d'assurances auto ... ;
- le renforcement de l'intégrité dans l'action publique à travers le Programme national d'appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) ;
- la mise en œuvre du Projet d'Appui à la bonne Gouvernance et au Contrôle citoyen (PAGOC) ;
- la mise en place du Budget citoyen depuis 2019 ;
- la publication du Rapport d'exécution du budget de l'Etat en milieu d'année, depuis 2023 ;
- l'adoption de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire en 2024 ;
- l'accessibilité aux statistiques désagrégées sur la déclaration de patrimoine ;
- l'adhésion de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire au Parlement Ouvert en 2024 ;
- l'adhésion de la collectivité de Ouellé (Centre-Est) au Gouvernement Ouvert Local en 2024 ;
- l'obtention de 150 actes en ligne via le portail gouvernemental www.servicepublic.gouv.ci...

Au plan international, la Côte d'Ivoire participe régulièrement aux Séminaires régionaux et Sommets mondiaux qui sont de véritables cadres d'échanges, de partage et d'apprentissage, sur les bonnes pratiques et expériences réussies de mise en œuvre de l'Initiative OGP.

Pour rappel, elle a abrité pour la deuxième fois, le Séminaire régional du Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF), en juillet 2023 ainsi que le premier Forum de l'Alliance Internationale Anti-corruption (ICHA) de la Banque Mondiale en Afrique, du 14 au 16 juin 2023.

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) organise chaque année, deux activités importantes : la journée Africaine de lutte contre la Corruption et la journée internationale de lutte contre la Corruption. De même, elle a abrité en juin 2024, l'atelier Régional pour l'Application de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU PLAN D'ACTION NATIONAL (PAN)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action National, de sa mise en œuvre et du suivi de la conduite de l'Initiative en Côte d'Ivoire, les différents acteurs, l'Administration publique, la Société civile et le Secteur privé, s'attèlent à mener les activités dans le respect du principe de la cocréation.

Ainsi, le Plan d'Action National 2024-2026 (PAN 5) est le résultat de travaux de réflexion menés dans un esprit de collaboration franche, au cours de plusieurs activités telles que :

- les rencontres des diverses commissions thématiques, en l'occurrence les commissions « *Consultations publiques* » et « *Rédaction des livrables* » mises en place au sein du Comité Technique OGP qui ont servi de cadre de réflexion, d'échanges et de préparation des activités relatives aux consultations publiques et à l'élaboration des livrables ;
- les consultations publiques en présentiel et en ligne qui ont permis d'une part, de sensibiliser les populations au processus OGP en vue de le vulgariser ; d'autre part, de recueillir les préoccupations des participants ainsi que leurs observations sur les thématiques proposées ;
- les ateliers de synthèses qui ont permis de consolider les résultats des consultations publiques effectuées ;
- les séances de travail avec les potentiels porteurs d'engagements identifiés à l'issue des ateliers de synthèse qui ont permis de les sensibiliser au Processus OGP et à leur rôle, de partager les thématiques retenues et d'échanger sur les propositions d'engagements ;
- l'atelier d'élaboration du Plan d'Action National 2024-2026 (PAN 5) qui a permis d'obtenir un projet dudit PAN et de le partager durant 15 jours ouverts aux acteurs locaux du Processus pour des observations éventuelles ;
- l'atelier de pré-validation du projet du PAN 5 à l'issue duquel un document ayant obtenu l'assentiment de tous les participants a été transmis au Point Focal OGP Côte d'Ivoire pour ses observations, puis au Comité Interministériel pour sa validation et son adoption en Conseil des Ministres.

Faut-il le souligner, l'Administration publique, la Société civile et le Secteur privé ont été associés à toutes les étapes de ce processus d'élaboration du 5^{ème} Plan d'Action National de la Côte d'Ivoire.

De même, cette implication remarquable des différentes parties prenantes a été observée à travers les rencontres du :

- Comité Interministériel OGP (CI-OGP) qui a joué son rôle de caution politique à tous les niveaux du processus ;
- Comité Technique OGP (CT-OGP), sous la houlette du Ministre Point Focal qui a conduit toutes les étapes avec les différentes parties prenantes selon les attentes des Instances OGP.

Toutes ces actions traduisent la volonté du Gouvernement ivoirien qui met la gouvernance ouverte au cœur de sa stratégie de développement comme l'atteste le sixième (6ème) pilier du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

TABLEAU 1 : LISTE DES ENGAGEMENTS

| ENGAGEMENTS | PORTEURS D'ENGAGEMENTS | VALEURS OGP |
|--|---|---|
| THEMATIQUE I : GOUVERNEMENT OUVERT LOCAL | | |
| <p>Engagement 1 : Sensibiliser et renforcer les capacités de cinq (05) collectivités territoriales à pratiquer les principes du Gouvernement Ouvert Local</p> | <p>Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne ; - Transparence budgétaire ; - Accès à l'information |
| THEMATIQUE II : BUDGET | | |
| <p>Engagement 2 : Renforcer la participation des acteurs de la société civile au processus budgétaire pour une gestion plus transparente des ressources publiques</p> | <p>Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne - Transparence budgétaire - Accès à l'information |
| <p>Engagement 3 : Produire et publier le « BUDGET VERT » sur l'impact environnemental du budget de l'Etat en annexe de la loi des finances 2026</p> | <p>Ministère des Finances et du Budget</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Transparence budgétaire - Développement durable |
| THEMATIQUE III : ACCES A L'INFORMATION | | |
| <p>Engagement 4 : Rendre accessibles à partir du site de la CAIDP, les lois et décrets dans six (06) domaines d'activités de 2020 à juin 2026</p> | <p>Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'information - Participation citoyenne - Transparence - Redevabilité |
| <p>Engagement 5 : Améliorer la redevabilité gouvernementale et la participation citoyenne à travers l'organisation de tribunes d'échanges et la réalisation d'une campagne de vulgarisation de ces tribunes</p> | <p>Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'information - Redevabilité - Participation citoyenne |
| <p>Engagement 6 : Promouvoir l'open data auprès des parties prenantes locales, à travers l'organisation d'hackathons, de sessions de renforcement de capacités et la réalisation d'une campagne de promotion digitale</p> | <p>Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des données - Accès à l'information - Redevabilité - Participation Citoyenne |

| THEMATIQUE IV : AMELIORATION DES SERVICES PUBLICS | | |
|---|---|--|
| Engagement 7 : Améliorer l'accès et la qualité des services publics à travers le déploiement du projet « Maison du Service Public » | Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration / Direction Générale de la Transformation du Service Public | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des services publics - Accès à l'information - Lutte contre la corruption |
| THEMATIQUE V : SANTE | | |
| Engagement 8 : Renforcer la participation et l'engagement communautaires en vue d'un meilleur accès aux soins de santé primaires à travers la formation de nouveaux Agents de Santé Communautaire et de membres des Groupes d'Action Communautaire | Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle / Direction de la Santé Communautaire et de la Promotion de la Santé | <ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne - Accès à l'information - Accès aux soins de santé - Amélioration du bien-être des citoyens en matière de santé |
| Engagement 9 : Renforcer la prévention, le dépistage précoce communautaire et l'accès au traitement de 1000 personnes en état de vulnérabilité dû au fait des Maladies Tropicales Négligées à Manifestation Cutanée (MTN-MC) dans la région sanitaire du Haut-Sassandra de 2024 à 2028 <i>Défi : domaine genre et inclusion</i> | Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle / Direction Générale de la Santé et l'ONG Actions Intégrées pour un Développement Durable (AIDD) | <ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne - Accès aux soins de santé - Amélioration du bien-être des citoyens en matière de santé |
| THEMATIQUE VI : LUTTE CONTRE LA VIE CHERE | | |
| Engagement 10 : Sensibiliser la population sur « l'Application Contrôle Citoyen » dans la surveillance et le contrôle des prix » | Ministère du Commerce et de l'Industrie / Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère | <ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne - Amélioration du bien-être des citoyens - Lutte contre la vie chère |
| THEMATIQUE VII : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION | | |
| Engagement 11 : Elaborer un Indice National de la Gouvernance | Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la corruption - Amélioration de la gouvernance - Amélioration des services publics |
| Engagement 12 : Elaborer un avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte <i>Défi : domaine lutte contre la corruption</i> | Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la corruption |

PRESENTATION DES ENGAGEMENTS

THEMATIQUE I : GOUVERNEMENT OUVERT LOCAL

| | | | |
|--|---|---|---|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 1 : Sensibiliser et renforcer les capacités de cinq (05) collectivités territoriales à pratiquer les principes du Gouvernement Ouvert Local | | |
| Brève description de l'engagement | <p>Cet engagement vise à améliorer la gestion des affaires publiques au niveau local à travers des actions de sensibilisation et la mise en place d'une plateforme interactive qui permettra de partager les expériences et meilleures pratiques en matière de gouvernance ouverte.</p> <p>Aussi, permettra-t-il l'élaboration d'un guide qui promeut le processus d'implémentation de la gouvernance ouverte locale.</p> <p>Ainsi, ces gouvernements locaux seront plus ouverts, inclusifs, participatifs et responsables afin de favoriser une réelle interaction entre autorités locales et populations.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)</p> <p>Monsieur Cédric Tidiane DIARRA, Secrétaire Général</p> <p>Coordonnées : diarracedric@gmail.com / 07 04 12 11 94</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement | Société civile | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc) |
| | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité / Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) | Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO) | <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) - Comité Technique OGP (CT-OGP) - Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

- Faible connaissance des valeurs de la gouvernance ouverte locale par les Elus et les populations ;
- Faible participation et implication des populations dans la gestion de leur collectivité ;
- Faible promotion de la redevabilité des Elus envers leur population et vice-versa ;
- Faible pratique de la reddition des comptes par les Elus ;
- Faible connaissance des responsabilités par les différents acteurs.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- Faible volonté politique des Elus dans la promotion de la gouvernance ouverte locale ;
- Faible connaissance du rôle de chaque acteur dans le développement local ;
- Faible intérêt des populations pour les questions de développement local ;
- Non structuration de la société civile locale ;
- Méconnaissance par les populations de leur rôle dans le développement local ;
- Inadéquation entre les besoins des populations et les projets programmés ;
- Non-respect du devoir de redevabilité entre Elus et populations.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

Pour résoudre le problème, l'Etat a pris des dispositions réglementaires. Nous pouvons citer entre autres :

- L'article 32 de la loi 2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales ;
- L'arrêté N°1345/MIS/DGDDL/DTEF/SDFB du 15 septembre 2023 fixant les modalités et le calendrier de la programmation, de la budgétisation et de reddition du compte administratif des collectivités territoriales ;
- La circulaire N°0470/MIS/DGDDL/DG/DTEF/DDDL du 24 mai 2024 relative à la planification locale participative dans l'élaboration des programmes triennaux de développement des collectivités territoriales.

Aussi, dans certaines collectivités, les populations sont-elles de plus en plus mises devant leurs responsabilités par des séances de renforcement de capacités et leur implication dans la mise en place des politiques publiques locales. Au nombre de ces initiatives, nous pouvons citer le Budget Participatif et l'élaboration de plans de développement.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

- Présenter les valeurs de la Gouvernance Ouverte Locale à travers des focus groupes et des séances de sensibilisation ;
- Encourager les engagements politiques à travers la prise d'arrêtés municipaux ou régionaux et de délibérations instituant l'adoption de la démarche de Gouvernance Ouverte Locale ;
- Mettre en place des mécanismes et outils locaux pour accompagner le processus par la création de comités zonaux, de quartiers ou de villages ;
- Impliquer les populations dans la définition des politiques publiques locales à travers des rapports de sessions de travail de cocréation ;
- Etre plus ouverts et transparents en publiant les informations sur les canaux de communication existants sur le territoire de la collectivité ;
- Renforcer la redevabilité des responsables locaux envers leurs citoyens en donnant des informations claires sur le budget et son exécution ; de même, les citoyens rendront compte de la gestion des appuis à eux octroyés par la collectivité ;
- Prendre en compte les besoins et priorités des populations au cours des rencontres dédiées entre Elus et populations ;
- Mettre en place un cadre de soutien de l'Initiative : un espace où les gouvernements locaux et la société civile mettent en œuvre des pratiques exemplaires et trouvent des solutions innovantes aux défis locaux ;
- Soutenir les Objectifs de Développement Durable afin de contribuer à leur réalisation, en particulier ceux liés à la gouvernance inclusive, à l'accès à l'information et à la responsabilité.

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- Une meilleure appropriation de la notion de Gouvernance Ouverte Locale ;
- Une implication et une participation citoyenne plus inclusives ;
- Une transparence dans la gestion des affaires locales ;
- Un devoir de redevabilité effectif ;
- Une plus grande accessibilité des services publics ;
- Une meilleure connaissance et prise en compte des besoins des populations.

Au terme de cet engagement, des collectivités sont outillées et adoptent les valeurs de la Gouvernance Ouverte Locale et une plateforme interactive est mise en place.

La démocratie locale est ainsi renforcée.

Analyse de l'engagement

| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
|---|---|
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | <ul style="list-style-type: none"> - En rendant accessibles au public les informations sur les politiques, les budgets, les projets et les décisions prises par les autorités locales ; - En faisant la promotion de la redevabilité et la reddition des comptes ; - En mettant en place des outils de gestion démocratique au niveau local. |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | <ul style="list-style-type: none"> - En mettant en place des mécanismes de reddition de comptes : <ul style="list-style-type: none"> o la publication de rapports d'activités ; o la mise en place d'audits indépendants ; o la création de comités de surveillance ; o la participation de la société civile dans le suivi des politiques mises en œuvre. - En définissant le rôle de chaque acteur ; - En favorisant la cocréation. |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | <ul style="list-style-type: none"> - En encourageant la participation active des citoyens dans l'élaboration des politiques locales ; - En organisant des consultations publiques, des réunions participatives, des sondages en ligne et d'autres mécanismes de participation ; - En impliquant les citoyens dans la prise de décision pour garantir que les politiques répondent à leurs besoins et attentes. |

Planification de l'engagement

| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
|--|----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------|---------------------|
| 1- Mettre en place un comité de supervision des activités à mener, composé des parties prenantes (DGDDL, UVICOCI, ARDCI, CT-OGP, PSCI-PGO, PAGOF, personnes ressource) | Le comité est mis en place | Décembre 2024 | Responsable : UVICOCI | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - DGDDL - ARDCI | PSCI-PGO | - CT-OGP - PAGOF |

| | | | | | |
|---|---|------------------------------|--|--------------|---------------------|
| 2- Lancer un appel à manifestation d'intérêt et réceptionner les candidatures des collectivités intéressées | L'appel à manifestation d'intérêt est lancé et les candidatures des collectivités intéressées sont réceptionnées | Décembre 2024 à février 2025 | Responsable : UVICOCI | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - DGDDL - ARDCI | PSCI- PGO | - CT-OGP - PAGOF |
| 3- Organiser des ateliers de sensibilisation à l'attention des collectivités territoriales intéressées | Les ateliers de sensibilisation sont organisés | Mars 2025 | Responsable : UVICOCI | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - DGDDL - ARDCI | PSCI- PGO | - CT-OGP - PAGOF |
| 4- Mettre en place la plateforme d'interaction | La plateforme d'interaction est mise en place | Mars 2025 | Responsable : UVICOCI | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - DGDDL - ARDCI | PSCI- PGO | - CT-OGP - PAGOF |
| 5- Implémenter les principes de la Gouvernance Ouverte Locale dans les cinq collectivités à travers des sessions d'information et de formation | Les sessions d'information et de formation pour l'implémentation des principes de la Gouvernance Ouverte Locale sont réalisées | Mars à mai 2025 | Responsable : Comité de supervision | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - DGDDL - ARDCI | PSCI- PGO | - CT-OGP - PAGOF |
| 6- Elaborer un rapport trimestriel de suivi de la mise en œuvre de la Gouvernance Ouverte Locale dans les 5 collectivités territoriales pilotes | Le rapport trimestriel du suivi de la mise en œuvre de la Gouvernance Ouverte Locale dans chaque collectivité territoriale est disponible | Juin 2025 à mai 2026 | Responsable : UVICOCI / Comité de supervision | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - DGDDL - ARDCI | PSCI- PGO | - CT-OGP - PAGOF |

| | | | | | |
|--|--|-------------------------|--|--------------|---------------------|
| 7- Produire et publier un guide sur le processus d'implémentation de la Gouvernance Ouverte Locale | Le guide est produit et publié | Janvier 2025 à mai 2026 | Responsable : UVICOCI / Comité de supervision | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - DGDDL - ARDCI | PSCI- PGO | - CT-OGP - PAGOF |
| 8- Organiser une cérémonie de récompense de la meilleure collectivité | La cérémonie de récompense est organisée | Mai 2026 | Responsable : UVICOCI / Comité de supervision | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - DGDDL - ARDCI | PSCI- PGO | - CT-OGP - PAGOF |

THEMATIQUE II : BUDGET

| | | | |
|--|--|--|--|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 2 : Contribuer au renforcement de la compréhension des acteurs de la Société civile sur le processus budgétaire pour une gestion plus transparente des ressources publiques | | |
| Brève description de l'engagement | <p>Cet engagement vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le dialogue entre les parlementaires et les acteurs de la société civile dans le cadre de l'adoption du budget ; - Renforcer les capacités des acteurs de la société civile en vue d'un suivi citoyen des actions du Gouvernement inscrites au Budget de l'Etat. | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC)</p> <p>Madame Cynthia CURTIS, Coordonnateur National</p> <p>Coordonnées : cynthiacurtis3@gmail.com / 05 05 94 17 47</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | <p>Gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère des Finances et du Budget ; - Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement ; - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. | <p>Société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faîtières nationales exerçant dans le domaine de la gouvernance économique (PSCI-PGO ; ROSCI-CCAP ; RIJLI, etc.) ; - Faîtières nationales transversales/multisectorielles (CSCI, GOFEHF, etc.) ; - Faîtières nationales sectorielles (FENOSCI ; RIP-EPT, etc.) ; - Faîtières territoriales / régionales (CRASCs) ; - Social Justice ; - - Autres OSC ivoiriennes exerçant dans le domaine de la gouvernance. | <p>Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale ; - Sénat ; - Cour des Comptes ; - Inspection Générale d'Etat ; - Inspection Générale des Finances ; -Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) ; - Initiative Mondiale pour la transparence budgétaire (GIFT). |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

Depuis l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'OGP, le processus budgétaire national a été soumis à une évaluation réalisée par l'International Budget Partnership, à travers plusieurs Enquêtes sur le Budget Ouvert (EBO) qui ont couvert la période 2017 à 2023.

L'EBO fournit une analyse de la politique budgétaire à trois (3) niveaux :

1. la transparence : EBO évalue la disponibilité en ligne, à temps et l'exhaustivité des huit documents budgétaires clés (déclaration préalable au budget, proposition de budget de l'exécutif, loi de finances, budget citoyen, rapport en cours d'année, examen à mi-parcours de la même période, rapport de fin d'année et rapport d'audit) ;
2. la participation du public: EBO examine les pratiques de l'exécutif, du législatif et de l'Institution Supérieure de contrôle des Finances Publiques dans les possibilités offertes au public pour une participation significative aux différentes étapes du processus budgétaire ;
3. le contrôle budgétaire: EBO évalue le rôle que jouent le Parlement, les Institutions Supérieures de Contrôle et les Institutions Financières Indépendantes dans le processus budgétaire et la mesure dans laquelle elles assurent un contrôle efficace du budget.

Si des progrès significatifs et réguliers sont enregistrés concernant l'indice de budget ouvert (de 24 sur 100 en 2017 à 54 sur 100 en 2023) et le contrôle budgétaire (de 31 sur 100 en 2017 à 43 sur 100 en 2023), la participation du public reste insuffisante et stagne à un score de 4 sur 100 depuis 2021.

Plus précisément, les différentes EBO soulignent le faible niveau d'existence des cadres / espaces d'expression des citoyens / groupes de citoyens durant les phases d'élaboration, d'adoption et d'audit des comptes du budget de l'Etat. En ce qui concerne, la phase d'exécution du budget de l'Etat, l'analyse révèle l'existence d'opportunités de participation du public, qui, toutefois demeurent peu suffisantes.

2. Quelles sont les causes du problème ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la faible compréhension du public du processus budgétaire. Il s'agit notamment :

- du déficit de capacités d'analyse budgétaire et de formulation de proposition (manque de ressources, expertise technique insuffisante, formation inadéquate);
- de la faible synergie d'actions entre les OSC (travail en silo).

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

On note plusieurs initiatives déjà mises en œuvre depuis l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Open Government Partnership (OGP) au plan national. On peut citer :

- la création d'un portail open data ;
- la promotion du budget participatif ;
- la création du comité de suivi de la transparence budgétaire au sein du Ministère des Finances et du Budget ;
- la publication et la diffusion des budgets citoyens depuis 2019 ;
- la participation de la société civile à la vulgarisation du budget citoyen depuis 2019 ;
- la consultation des Organisations de la Société Civile dans le cadre de l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuel (DPBEP) ;
- la plateforme de gestion des financements extérieurs de la Côte d'Ivoire (PGFE) ;
- la prise de documents réglementaires favorisant la participation citoyenne.

Par ailleurs, d'autres initiatives émanant de la société civile ont permis de : (i) créer des réseaux d'acteurs de la société civile dans le domaine de la gouvernance économique ; (ii) susciter le dialogue entre acteurs de la société civile et Gouvernement de façon ponctuelle, etc.

Toutefois, bien qu'ayant des impacts positifs, ces initiatives méritent d'être renforcées.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

Le présent engagement propose une série d'interventions en vue d'apporter des solutions aux problèmes identifiés plus haut. Celles-ci consisteront à :

- Mener un plaidoyer auprès du Parlement pour la participation des acteurs de la société civile au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- Mener un plaidoyer auprès des Institutions de contrôle pour la consultation des acteurs de la société civile dans le processus d'audit des dépenses publiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs nationaux sur la transparence et la participation du public à la politique budgétaire ;
- Renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile sur les thématiques liées à la gestion des finances publiques (analyse budgétaire, suivi de la passation des marchés, etc.) ;
- Accompagner / renforcer les cadres de dialogue entre acteurs de la société civile intervenant sur le segment de la gouvernance économique ;
- Promouvoir les dispositions légales et réglementaires existantes en matière de participation du public à la politique budgétaire au niveau central et décentralisé.

3- Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

Les résultats attendus sont les suivants :

Favoriser le dialogue ouvert constructif entre les Parlementaires, le Gouvernement et les acteurs de la société civile dans le choix des grandes orientations budgétaires et des priorités en termes de dépenses publiques qui répondent aux besoins des populations :

- 5 faitières / plateformes d'acteurs de la société civile participent au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- 3 tables-rondes semestrielles de concertation Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat) – OSC sont organisées ;
- 4 notes périodiques de plaidoyer à l'attention des organes de contrôle interne (organes de contrôle sous la tutelle de l'exécutif) et externe (Parlement, Cour des Comptes) sont rédigées et disséminées (soit deux (2) notes par catégorie) ;
- 1 réseau de Parlementaires spécialisé sur les questions de transparence et de participation citoyenne est créé ;
- 1 portail citoyen (espace de consultation citoyenne) est créé sur le site de l'Assemblée Nationale ;
- 5 missions d'inspection, d'audit et de contrôle de l'Inspection Générale des Finances (IGF), de la Direction du Contrôle Financier (DCF) et de l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques intègrent la consultation des citoyens.

Renforcer les capacités des acteurs de la société civile dans le suivi des dépenses publiques :

- 50 acteurs issus des OSC formés sur les thématiques relatives au processus budgétaire et au suivi de la gestion des finances publiques ;
- 90 acteurs de l'écosystème de la redevabilité budgétaire et de la société civile formés sur les principes et méthodes de la transparence et la participation du public à la politique budgétaire en partenariat avec l'Initiative mondiale pour la transparence dans les finances publiques (GIFT) ;
- 5 faitières / plateformes d'acteurs de la société civile dotés d'outils nécessaires au suivi des dépenses publiques ;
- 6 rapports d'analyse budgétaire sont élaborés et publiés ;
- 1 rapport d'étude sur les dispositions juridiques et les initiatives des acteurs institutionnels en matière de participation du public à la politique budgétaire au niveau central et décentralisé est réalisé ;
- 1 répertoire des acteurs de l'écosystème de la redevabilité budgétaire est élaboré et diffusé.

Analyse de l'engagement

| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
|---|--|
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | <p>La mise en œuvre de l'engagement dans son ensemble favorisera une diffusion accrue des connaissances relatives à la formulation, l'adoption, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat au sein des OSC impliquées dans le processus.</p> <p>Les interactions régulières entre les OSC et les citoyens, d'une part et d'autre part, la production de supports d'information permettront un transfert vers les citoyens participant aux sessions de sensibilisation et de consultation.</p> |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | <p>L'organisation des sessions de dialogue entre le Parlement et la société civile est un facteur de renforcement de la responsabilisation. En effet, ces rencontres donneront aux acteurs de la société civile des opportunités pour une meilleure compréhension des mécanismes et des procédures de contrôle de l'action gouvernementale.</p> <p>En outre, à travers l'interaction avec les Parlementaires, les OSC impliquées pourront aussi obtenir des réponses sur les engagements des organes exécutifs en matière d'utilisation des ressources publiques et de mise en œuvre de politiques de développement.</p> <p>La répétition du dialogue créera une boucle de rétroaction par laquelle les OSC et les citoyens pourront vérifier la mise en œuvre efficace des solutions préconisées d'une année à une autre.</p> |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | <p>La participation des citoyens sera renforcée à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un côté, les citoyens seront invités à donner leurs avis et observations sur les actions prévues au budget de l'Etat, à travers les sessions de consultation du Parlement ; - De l'autre, les OSC impliquées dans le processus effectueront le suivi de l'exécution budgétaire en lien avec les organes de contrôle. Elles contribueront ainsi à enrichir l'audit et le contrôle de l'action gouvernementale. |

| Planification de l'engagement | | | | | |
|--|--|----------------------------|--|---|---|
| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
| 1- Élaborer et mettre en œuvre des modules de formation d'un pool de 50 acteurs des OSC sur des thématiques relatives au processus budgétaire et au suivi de la gestion des finances publiques | 50 acteurs des OSC sont formés sur des thématiques relatives au processus budgétaire et au suivi de la gestion des finances publiques | - Février 2025 | Responsable : PPRC | | |
| | | - Juin 2025 | Parties prenantes de soutien | | |
| | | - Octobre 2025 | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | - Février 2026 | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | - PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc.) -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc.) -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |
| 2- Organiser trois (3) sessions de formation à l'intention de 90 acteurs de l'écosystème de la redevabilité budgétaire et de la société civile sur les principes et méthodes de la participation du public à la politique budgétaire | 90 acteurs de l'écosystème de la redevabilité budgétaire et de la société civile sont formés sur les principes et méthodes de la participation du public à la politique budgétaire | Jun 2025 | Responsable : PPRC | | |
| | | Janvier 2026 | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | -PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc. -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc. -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |

| | | | | | |
|---|---|--------------|--|--|---|
| 3- Rédiger quatre (4) notes périodiques de plaidoyer à l'attention des organes de contrôle interne et externe pour la consultation des acteurs de la société civile | Quatre (4) notes périodiques de plaidoyer à l'attention des organes de contrôle interne et externe sont rédigées et disséminées | Juin 2025 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| 4- Accompagner un pool d'acteurs de la société civile à la production et la diffusion de six (6) rapports d'analyse budgétaire | 6 rapports d'analyse budgétaire sont produits et diffusés | Mai 2026 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | Janvier 2026 | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | -PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc. -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc. -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |
| | | Juin 2025 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | -PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc. -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc. -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |

| | | | | | |
|---|--|-----------|--|--|---|
| 5- Appuyer la participation de cinq (5) faitières / plateformes d'acteurs de la société civile aux Débats d'Orientation Budgétaire au Parlement | Cinq (5) faitières/plateformes d'acteurs de la société civile participent aux Débats d'Orientation Budgétaire au Parlement | Juin 2025 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | -PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc. -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc. -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |
| 6- Appuyer la création d'un réseau de Parlementaires spécialisés sur les questions de transparence et de participation citoyenne | Un réseau de Parlementaires spécialisés sur les questions de transparence et de participation citoyenne est créé | Août 2025 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | -PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc. -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc. -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |

| | | | | | |
|--|---|----------------|--|--|---|
| 7- Réaliser une étude sur les dispositions juridiques et les initiatives des acteurs institutionnels en matière de participation du public à la politique budgétaire au niveau central et décentralisé | Un rapport d'étude sur les dispositions juridiques et les initiatives des acteurs institutionnels en matière de participation du public à la politique budgétaire au niveau central et décentralisé est réalisé | Septembre 2025 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | -PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc. -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc. -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |
| 8- Elaborer un répertoire des acteurs de l'écosystème de la redevabilité budgétaire | Un répertoire des acteurs de l'écosystème de la redevabilité budgétaire est élaboré | Octobre 2025 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | -PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc. -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc. -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |

| | | | | | |
|---|---|--------------|--|--|---|
| 9- Créer un portail citoyen (espace de consultation citoyenne) sur le site de l'Assemblée Nationale | Un portail citoyen (espace de consultation citoyenne) est créé sur le site de l'Assemblée Nationale | Janvier 2026 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | -PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc. -CSCI, GOFEHF, etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc. -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |
| 10- Appuyer la consultation des citoyens dans 5 missions d'inspection, d'audit et de contrôle de l'IGF, de la DCF et de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques | 5 missions d'inspection, d'audit et de contrôle de l'IGF, de la DCF et de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques sont réalisées et prennent en compte la consultation des citoyens | Mars 2026 | Responsable : PPRC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de l'Economie - Ministère des Finances et du Budget - Ministère en charge de l'Intérieur | - PSCI-PGO - ROSCI-CCAP - RIJLI, etc.) -CSCI, GOFEHF,etc. -FENOSCI - RIP-EPT, etc.) -CRASCs -Social Justice -Autres OSC exerçant dans le domaine de la gouvernance | - Assemblée Nationale - SENAT - Cour des Comptes -IGE -IGF - GIFT - PAGOF |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 3 : Produire et publier le « BUDGET VERT » sur l'impact environnemental du budget de l'État en annexe de la loi des finances 2026 | | |
| Brève description de l'engagement | <p>La budgétisation verte fait référence à l'utilisation d'outils d'élaboration des politiques budgétaires pour mieux comprendre l'impact environnemental des choix de dépenses et garantir que le budget de l'Etat est aligné sur les objectifs climatiques et environnementaux.</p> <p>Il s'agira pour la Côte d'Ivoire de produire son premier « BUDGET VERT » à compter de l'année 2026.</p> <p>Par conséquent, l'instauration du « BUDGET VERT » sur l'impact environnemental du budget de l'Etat permettra de disposer d'un document unique, clair et accessible à tous pour vérifier que les engagements climatiques de l'Etat sont traduits dans ses choix budgétaires.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET</p> <p>Madame Minafou Fanta COULIBALY-KONE, Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et du Budget</p> <p>Coordonnées : minafoufanta@gmail.com / +225 27 20 30 25 26</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement | Société civile | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières ; - Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement ; - Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique ; - Ministère des Eaux et Forêt | Les Organisations de la Société Civile travaillant sur les questions relatives au climat et à l'environnement | |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

Le phénomène des changements climatiques constitue un défi pour toutes les économies, notamment pour celles des pays à faibles revenus. En effet, la hausse de la température, l'élévation du niveau de la mer et la récurrence des inondations sont devenues des risques avérés.

Dans l'optique de juguler cette situation alarmante, la communauté internationale a développé plusieurs instruments dans le cadre de la politique environnementale à travers différents accords multilatéraux sur les changements climatiques.

La Côte d'Ivoire a signé et ratifié tous ces textes dont le but ultime est de trouver un consensus à l'échelle planétaire en vue de protéger les populations et leur cadre de vie grâce à la promotion d'un développement durable.

Cependant, la Côte d'Ivoire est confrontée à un manque d'informations précises éclairant les décideurs et l'opinion publique sur l'impact environnemental et climatique des choix de budgétisation.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- Absence d'une démarche de budgétisation environnementale ;
- Méconnaissance d'outils de budgétisation tels que la cotation environnementale du budget.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

La Côte d'Ivoire dispose d'une Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique adoptée en 2019 et le Programme National d'Investissement Agricole 2 (PNIA 2018-2025), qui vise à renforcer les efforts d'atténuation et d'adaptation, en particulier dans les domaines de l'agriculture, du transport et des infrastructures.

En 2015, la Côte d'Ivoire s'est engagée, à travers ses premières Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en prélude à la COP21 de Paris, à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Conformément à sa stratégie sur le climat, bâtie autour de l'Accord de Paris, le Gouvernement a soumis en mai 2022 ses nouvelles Contributions Déterminées au niveau National. Ces CDN prévoient une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (atténuation) de 30,41% en 2030 contre 28,25% antérieurement, et un accroissement de la résilience dans 5 secteurs clés (foresterie, agriculture, ressources en eau, zones côtières et santé) très vulnérables au changement climatique (adaptation).

Dans le cadre de la COP15 sur la désertification et la sécheresse, le Gouvernement a adopté l'Initiative d'Abidjan en mai 2022. L'initiative d'Abidjan vise à créer les conditions d'une durabilité environnementale, à replacer le secteur agricole dans un rôle de création d'emplois et de

revenus, à produire un équilibre social qui garantisse le droit à une alimentation équilibrée et à une vie décente.

Le Gouvernement a signé son nouveau programme économique et financier soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) sur la période 2023-2026 ainsi que le programme soutenu par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité afin de renforcer la lutte contre le changement climatique. Ce nouveau cadre requiert ainsi la prise en compte des considérations liées au changement climatique dans le processus de préparation et d'exécution du budget.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

Le Gouvernement vise à solliciter une assistance technique du Fonds Monétaire International sur la mise en place des outils de budgétisation environnementale. Il s'agira pour le Gouvernement de publier son premier « BUDGET VERT » en annexe du Projet de Loi de Finances de l'année 2026.

Le « BUDGET VERT » sera élaboré chaque année par un groupe de travail interministériel piloté par la Direction Générale du Budget et des Finances, et composé dans un premier temps, d'agents des ministères en charge de la Transition Ecologique, de l'Économie, du Plan, des Finances, de l'Agriculture, de l'Environnement, des Eaux et Forêts avant que ce groupe ne soit élargi à d'autres acteurs.

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- L'impact environnemental de chaque action du budget de l'Etat est évalué ;
- Les citoyens sont informés sur les dépenses budgétaires et fiscales qui sont en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement ;
- La transparence des actions de l'Etat vis-à-vis des citoyens sur les questions climatiques et environnementales est favorisée ;
- Les populations sont protégées des effets néfastes du changement climatique ;
- Le développement durable est promu en tenant compte des impacts environnementaux dans les décisions financières.

Analyse de l'engagement

| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
|---|--|
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | <ul style="list-style-type: none">- Le « BUDGET VERT » est un outil de transparence au service de la transition écologique ;- Le « BUDGET VERT » mesure l'impact environnemental du budget de l'Etat, en identifiant les dépenses budgétaires et fiscales favorables et défavorables à l'environnement ;- A partir de 2026, il permettra de rendre compte du volet budgétaire de la planification écologique à chaque citoyen. |

| | |
|--|---|
| <p>2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le « BUDGET VERT » permet d'évaluer les actions ou les efforts de l'Etat dans la lutte contre le changement climatique et dans la protection de l'environnement. Il met en lumière les dépenses et les recettes de l'Etat ayant un effet environnemental positif, négatif ou neutre pour ensuite en évaluer les impacts ; - A travers la publication chaque année du « BUDGET VERT », les citoyens pourront vérifier si les moyens qui sont consacrés par l'Etat aux questions climatiques et environnementales sont en hausse ou en baisse. |
| <p>3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La budgétisation verte peut également contribuer à instaurer un débat, des discussions éclairés et étayés par des données probantes sur la croissance durable ; - Elle pourra également permettre aux populations de suivre avec attention les actions menées avec les deniers publics en vue de protéger leurs cadres de vie des conséquences du changement climatique. |

| Planification de l'engagement | | | | | |
|---|--|----------------------------|---|-----|--------|
| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
| 1- Organiser une séance de travail de validation du Canevas de rédaction du « BUDGET VERT » | Le canevas de rédaction est validé | Décembre 2024-mars 2025 | Responsable : Direction Générale du Budget et des Finances | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |
| 2- Organiser la collecte des données sur les recettes et dépenses environnementales | Les données sur les recettes et dépenses environnementales sont collectées | Février-juillet 2025 | Responsable : Direction Générale du Budget et des Finances | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|-------------------|---|-----|--------|
| 3- Identifier les dépenses qui ont formellement un objectif environnemental, en estimer le montant total et la part dans le budget | Les dépenses ayant un impact environnemental sont identifiées | Juin-octobre 2025 | Responsable : Direction Générale du Budget et des Finances | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |
| 4- Elaborer le projet de « BUDGET VERT » 2026 | Le projet de « BUDGET VERT » 2026 est élaboré | Novembre 2025 | Responsable : Direction Générale du Budget et des Finances | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |
| 5- Publier le « BUDGET VERT » 2026 sur le site de la Direction Générale du Budget et des Finances www.dgbf.gouv.ci | Le « BUDGET VERT » 2026 est publié sur le site www.dgbf.gouv.ci | Décembre 2025 | Responsable : Direction Générale du Budget et des Finances | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |

THEMATIQUE III : ACCES A L'INFORMATION

| | | | |
|--|---|--|---|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 4 : Rendre accessibles à partir du site de la CAIDP, les lois et décrets dans six (06) domaines d'activités de 2020 à juin 2026 | | |
| Brève description de l'engagement | <p>La Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI), dont les missions consistent entre autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser et vulgariser les textes relatifs au droit d'accès à l'information d'intérêt public ; - évaluer l'effectivité du droit des personnes d'accéder à l'information d'intérêt public dans les organismes publics ; - s'assurer du respect par les organismes publics, du droit des personnes d'accéder, sans discrimination, aux informations et aux documents d'intérêt public ; - s'assurer du respect par les organismes publics, de l'obligation de diffuser les informations d'intérêt public qu'ils détiennent ; - s'assurer de la conservation et de la gestion de leurs données par les organismes publics, de manière à favoriser l'exercice du droit des personnes d'accéder à l'information d'intérêt public. <p>A travers cet engagement, la CAIDP de par ses missions susmentionnées, vise à améliorer l'accès à l'information d'intérêt public en rendant les lois et décrets facilement accessibles et régulièrement mis à jour sur son site internet. La numérisation et la publication de ces documents visent à surmonter les obstacles actuels liés à l'accès difficile aux textes législatifs et réglementaires, renforçant ainsi la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne en Côte d'Ivoire.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP)</p> <p>Madame Anne-Marie KONAN PAYNE, Présidente</p> <p>Coordonnées : caidp.ci@gmail.com / +225 27 22 50 17 14.</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | <p>Gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) - Tous les Organismes publics | <p>Société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Social Justice - Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO) | <p>Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire - SENAT - Expertise France (AFD) - Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

La difficulté des populations ivoiriennes à accéder aux textes législatifs et réglementaires pose un problème majeur de transparence et de participation citoyenne. En effet, l'absence d'accès facile et équitable à ces textes empêche les populations de comprendre pleinement leurs droits et obligations, réduisant ainsi leur capacité à participer activement à la gestion des affaires publiques. Cette situation affaiblit le contrôle citoyen sur les actions de l'État, limite l'efficacité des réformes législatives et réglementaires, et compromet la réalisation des objectifs de bonne gouvernance et de développement démocratique en Côte d'Ivoire.

De plus, l'accès restreint aux textes législatifs et réglementaires affaiblit l'Etat de droit, rendant les populations vulnérables à l'injustice et à l'arbitraire administratif, et aggravant les inégalités. Les groupes marginalisés, en particulier, se retrouvent exclus des processus décisionnels, ce qui renforce leur marginalisation. Sur le plan économique, cette opacité pénalise les acteurs économiques et entrepreneurs, freinant l'initiative privée et la croissance.

Pour le Gouvernement, un accès plus large à ces informations faciliterait une meilleure coordination des actions publiques. Cela permettrait d'identifier les incohérences, lacunes et redondances dans le cadre juridique, renforçant ainsi la cohérence des politiques publiques et améliorant la gestion des affaires publiques.

La numérisation et la mise en ligne des documents officiels n'ont pas toujours été bien structurées. Ce problème persiste depuis plusieurs années, malgré le besoin croissant de transparence et de disponibilité de l'information.

La publication en ligne des textes législatifs et réglementaires sur le site de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP) offrira une solution efficace. Cela permettra à toutes les parties prenantes de s'informer correctement et d'effectuer leurs démarches administratives ou juridiques, tout en facilitant les processus décisionnels et en améliorant la transparence.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- Faible maturité numérique et manque d'archivage structuré ;
- Faible intérêt des citoyens pour les textes juridiques ;
- Insuffisance d'information et de sensibilisation du public ;
- Faible taux de couverture internet nationale ;
- Faible taux de diffusion proactive ;
- Absence de stratégie de communication spécifique à ce sujet.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

L'approche de la CAIDP n'a pas spécifiquement ciblé la promotion de la publication des textes législatifs et réglementaires. Cependant, dans le cadre de sa mission d'évaluation de la mise en œuvre par les organismes publics de l'obligation de diffuser automatiquement les informations et documents en leur possession, la CAIDP organise depuis maintenant six ans un « monitoring des sites web des organismes publics ».

L'objectif de ce suivi est de s'assurer que ces organismes mettent automatiquement à disposition, sur leurs sites web, les documents types identifiés en concertation avec eux.

Parmi ces documents figurent les textes législatifs et réglementaires spécifiques à chaque organisme public monitoré. Les résultats ont révélé que les efforts significatifs déployés par la CAIDP pour résoudre la question de la diffusion proactive des documents ont conduit à une adhésion notable et à une volonté manifeste de l'Administration de s'engager dans cette démarche de transparence.

L'engagement de rendre accessibles les lois et décrets sur le site de la CAIDP s'inscrit pleinement dans sa mission, qui consiste à garantir un accès inclusif aux informations et documents produits, détenus et conservés par les organismes publics, dans le cadre de leur mission de service public.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

- Collecte des textes législatifs et réglementaires (numérisés) (de 2020 à juin 2026) dans six domaines d'activités : Travail et emploi, Urbanisme et aménagement du territoire, Foncier rural et agriculture, Environnement et développement durable, Santé publique, Éducation et formation ;
- Numérisation (si document physique) des textes législatifs et réglementaires (de 2020 à juin 2026) dans les six domaines d'activités choisis ;
- Diffusion des lois et décrets sur le site de la CAIDP via la section dédiée aux textes législatifs et réglementaires ;
- Sensibilisation des utilisateurs.

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- Les lois et décrets sont facilement accessibles en ligne via le site web de la CAIDP ;
- Les textes législatifs et réglementaires sont régulièrement mis à jour et refléteront les dernières modifications et ajouts ;
- La transparence concernant les documents législatifs et réglementaires est accrue, favorisant une meilleure responsabilisation des organismes publics ;
- Les utilisateurs ont une meilleure connaissance des textes législatifs disponibles et de leur accès en ligne ;
- Les utilisateurs adoptent une approche proactive dans la consultation des documents législatifs en ligne, plutôt que de se fier uniquement à des sources non officielles.

Analyse de l'engagement

| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
|---|--|
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | L'engagement améliorera l'accès des citoyens aux informations, rendra le Gouvernement plus transparent et redevable, et renforcera la confiance dans les institutions publiques. |

| | |
|---|---|
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | L'engagement encouragera une culture de responsabilité au sein des organismes publics et permettra aux populations de mieux comprendre et évaluer la mise en œuvre des politiques. |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | L'engagement améliorera la participation des citoyens en facilitant leur implication dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des solutions grâce à des consultations publiques, des outils de suivi en ligne, des campagnes de sensibilisation et des partenariats avec des organisations de la société civile. Ainsi, les citoyens seront mieux informés, plus impliqués, ce qui aura un impact sur les politiques publiques. |

| Planification de l'engagement | | | | | |
|---|--|----------------------------|---|-----|---|
| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
| 1- Sensibiliser les organismes publics | Les organismes publics sont sensibilisés | Décembre 2024 | Responsable : CAIDP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | PAGOF |
| 2- Élaborer un répertoire des lois et décrets | Le répertoire des lois et décrets est disponible | Février 2025 | Responsable : CAIDP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |
| 3- Collecter et numériser les documents | Les documents sont collectés et numérisés | Mars 2025 | Responsable : CAIDP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) Ministères | | Sites internet des partenaires techniques et financiers |

| | | | | | |
|--|--|----------------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| 4- Créer une rubrique dédiée aux lois et décrets sur le site de la CAIDP et y mettre en ligne les documents (www.caidp.ci) | La rubrique est disponible sur le site de la CAIDP et les lois et décrets y sont mis en ligne. | Mai 2025 | Responsable : CAIDP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |
| 5- Organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les parties prenantes (les organismes publics, les populations...) | Les campagnes de sensibilisation sont organisées | Juin-Août 2025 | Responsable : CAIDP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Ensemble des Ministères | -Social Justice -PSCI- -PGO | -PAGOF -CT OGP |
| 6- Mettre à jour régulièrement la rubrique dédiée aux lois et décrets | La rubrique dédiée aux lois et décrets est régulièrement mise à jour | À partir de Septembre 2025 | Responsable : CAIDP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |
| 7- Assurer un suivi semestriel à travers des indicateurs clés de performance (Nombre de visites, nombre de documents téléchargés, niveau de satisfaction des visiteurs...) | L'impact et les performances de la rubrique sont suivis et évalués | Décembre 2025 | Responsable : CAIDP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 5 : Améliorer la redevabilité gouvernementale et la participation citoyenne à travers l'organisation de tribunes d'échanges et la réalisation d'une campagne de vulgarisation de ces tribunes | | |
| Brève description de l'engagement | <p>La redevabilité est un élément essentiel pour garantir la transparence et la confiance entre le Gouvernement et les citoyens.</p> <p>À travers cet engagement, le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) envisage la réalisation de 10 tribunes d'échanges en région, 40 tribunes d'échanges en ligne ou en présentiel et le déploiement d'une campagne de communication intégrée 360 degrés.</p> <p>L'objectif est de vulgariser les cadres d'échanges entre les dirigeants et les populations, lancés il y a trois (3) ans en vue d'un intérêt et d'une participation plus importante des parties prenantes.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)</p> <p>Madame Awa Dosso, Directrice</p> <p>Coordonnées : secretariat@cicg.gouv.ci / 27 22 22 03 90 / 27 22 22 03 95</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement | Société civile | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Ensemble des ministères et leurs structures sous-tutelles | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation non Gouvernementales (ONG) - Organisations de la société civile (OSC) - Médias | <ul style="list-style-type: none"> - CT-OGP - Secteur Privé - Parlement |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

Cet engagement vise à résoudre :

- La faible promptitude des acteurs institutionnels à l'intervention aux tribunes d'échanges, notamment due aux questions d'agenda et de priorité ;
- La faible participation des citoyens aux débats en faveur de l'amélioration de la gouvernance publique.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- Les ressources humaines, financières et matérielles sont limitées dans le cadre de la vulgarisation des activités de redevabilité et de participation citoyenne ;
- La faible culture citoyenne en matière de participation à l'amélioration de la gouvernance publique.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

- Elaboration d'un calendrier d'intervention des acteurs institutionnels dans les lucarnes offertes par le CICG, sur la base de l'actualité gouvernementale, de la cartographie des alertes cycliques, des réclamations citoyennes et des sujets de discussion dans le débat et l'opinion publique.
- Organisation de rendez-vous d'échanges hebdomadaires et mensuels entre l'Administration publique et les citoyens sur les réseaux sociaux Facebook & Twitter et notamment en présentiel. Il s'agit des activités telles que Gouv'Space sur Twitter, Tout Savoir Sur (TSS) et Gouv'Talk sur Facebook, Echanges citoyens et rendez-vous du Gouvernement, en présentiel.
- Promotion régulière de ces rendez-vous d'échanges, via notamment les réseaux sociaux officiels du Gouvernement et auprès des acteurs institutionnels ;
- Mise en place d'un Centre d'appel gouvernemental centralisant au mieux les préoccupations des citoyens. Le Centre d'appel du Gouvernement est joignable au 101, en français, en anglais et dans une dizaine de langues locales, gratuitement depuis tous les opérateurs de téléphonie mobile en Côte d'Ivoire. À ce jour, c'est plus de 1 210 935 appels reçus depuis juin 2023.

Ces rencontres offrent la possibilité de communiquer directement avec le public et de prendre en compte leurs préoccupations. Elles concernent en particulier, les activités de discussion, de présentation et de récapitulations. Elles sont consultables sur les canaux officiels du Gouvernement :

Site Web : www.gouv.ci

Facebook : <https://www.facebook.com/gouvci.official>

Instagram : <https://www.instagram.com/gouvci.official/>

X : <https://x.com/Gouvci>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/80087430/>

Tik Tok : <https://www.tiktok.com/@gouvci.official>

Chaîne WhatsApp : <https://whatsapp.com/channel/0029VaAaupP3gvWbdLehv92N>

YouTube : <https://www.youtube.com/@gouvci.official>

2. Quelle solution suggérez-vous ?

- Organiser des tribunes d'échanges plus régulières en présentiel et en ligne à savoir : 10 tribunes d'échanges en région, 40 tribunes d'échanges en ligne ou en présentiel ;
- Déployer une campagne de communication intégrée en 360 degrés (TV, radio, affichage, activités de proximité) afin de sensibiliser les citoyens à l'appropriation des outils et mécanismes existants et renforcer la visibilité des tribunes d'échanges.

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- Les citoyens comprennent la méthodologie et s'approprient les rendez-vous de communication en participant davantage et en amplifiant les échos des informations qui en découlent ;
- Les dirigeants et les populations adoptent une meilleure culture de transparence et de communication concernant les politiques, programmes et actions mis en œuvre ;
- Les prises de parole officielles relatives aux préoccupations des populations sont renforcées ;
- La gouvernance et l'efficacité des programmes et politiques publics sont améliorées ;
- L'efficacité de la gouvernance participative est assurée.

Analyse de l'engagement

| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
|---|---|
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | Cet engagement favorisera la transparence en permettant aux gouvernants de rendre compte des décisions prises et des actions engagées, notamment à travers la mise à disposition régulière, des données d'intérêt public pour un meilleur suivi de l'action publique. |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | Cet engagement favorisera la responsabilisation des acteurs publics et des citoyens à travers une meilleure appropriation de leurs rôles respectifs en vue de la pérennisation des activités. |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | Cet engagement renforcera la participation citoyenne et la redevabilité, en ce sens que les populations pourront exprimer leurs préoccupations, besoins et contributions en matière de gouvernance publique. |

Planification de l'engagement

| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
|--|---|------------------------------------|--|----------------------------|--|
| <p>1. Organiser des tribunes d'échanges entre les dirigeants et les populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 tribunes d'échanges en région - 40 tribunes d'échanges en présentiel ou en ligne | <p>Les activités de communication en faveur du renforcement de la redevabilité gouvernementale, se tiennent plus régulièrement et les acteurs gouvernementaux sont plus prompts à intervenir.</p> | <p>Janvier 2025 – Février 2026</p> | Responsable : CICG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Primature -Ensemble des ministères et leurs structures sous-tutelles | - ONG - OSC - Médias | - Assemblée Nationale - SENAT... - CT-OGP - Ambassades et institutions onusiennes pro-transparence, redevabilité gouvernementale et participation citoyenne |
| <p>2- Déployer une campagne de communication 360° pour la promotion des activités d'échanges</p> | <p>Les activités de communication gouvernementale à destination des populations et de la société civile ont une meilleure notoriété et connaissent une plus grande participation spontanée.</p> | <p>Janvier 2025 - Février 2026</p> | Responsable : CICG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Primature -Ensemble des ministères et leurs structures sous-tutelles | - ONG - OSC - Médias | - Assemblée Nationale - SENAT... - CT-OGP - Ambassades et institutions onusiennes pro-transparence, redevabilité gouvernementale et participation citoyenne |

| | | | | | |
|--|---------------------------------|-----------------------|--|----------------------------|--|
| 3- Faire le bilan sur l'impact et la perception de l'efficacité des activités organisées | Le rapport bilan est disponible | Mars 2026 – Juin 2026 | Responsable : CICG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Primature -Ensemble des ministères et leurs structures sous-tutelles | - ONG - OSC - Médias | - Assemblée Nationale - SENAT... - CT-OGP - Ambassades et institutions onusiennes pro-transparence, redevabilité gouvernementale et participation citoyenne |

| | | | |
|--|--|--|---|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 6 : Promouvoir l'open data auprès des parties prenantes locales, à travers l'organisation d'hackathons, de sessions de renforcement de capacités et la réalisation d'une campagne de promotion digitale | | |
| Brève description de l'engagement | <p>Cet engagement vise à renforcer l'accès et l'usage de l'Open Data pour une gouvernance plus transparente et inclusive, conformément aux principes de l'initiative OGP. Cela à travers l'organisation de 5 hackathons, 5 sessions de renforcement de capacités auprès des acteurs institutionnels et une campagne de promotion digitale.</p> <p>Le CICG entend ainsi, intensifier les actions pour la vulgarisation de ce portail, comme outil de renforcement de la transparence des structures publiques, d'accès à l'information et de participation pour les jeunes.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) Madame Awa Dosso, Directrice Coordonnées : secretariat@cicg.gouv.ci / 27 22 22 03 90 / 27 22 22 03 95</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement | Société civile | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Primature - Ensemble des ministères et leurs structures sous-tutelles | <ul style="list-style-type: none"> - Organisations Non Gouvernementales (ONG) - OSC (organisations de la société civile) - Médias | <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale - SENAT - Secteur privé - CT-OGP - Universités publiques et les 03 plus grandes écoles de Yamoussoukro, Bouaké, San Pédro, Korhogo et Man |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

Cet engagement vise à résoudre :

- La faible utilisation de l'Open Data par les jeunes ;
- La problématique de l'appropriation de l'Open Data comme plateforme de participation, d'observation et d'évaluation de l'action publique et gouvernementale ;
- La faible visibilité de la plateforme ;
- L'ancrage relativement faible de la plateforme dans l'écosystème gouvernemental.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- La relative connaissance des enjeux et de la plus-value de l'Open Data par les ministères et autres acteurs publics sur la perception et l'efficacité de leurs actions ;
- Les élèves, étudiants, enseignants-formateurs et autres acteurs de l'éducation - formation, sont peu informés de l'existence de cette plateforme et de son utilité ;
- Les deux principales cibles de cet engagement (les structures publiques et les jeunes) ne sont pas suffisamment édifiées sur le fonctionnement de l'Open Data dans une dynamique de transparence gouvernementale et de participation citoyenne.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

- Publication de visuels promotionnels sur les canaux de communication digitale du Gouvernement pour accroître la visibilité de la plateforme ;
- Insertion de visuels promotionnels et contextuels tirés de la plateforme, dans les magazines de communication gouvernementale ;
- Organisation d'activités de promotion et de sensibilisation sur l'Open Data.

Ces actions sont consultables sur les canaux officiels du Gouvernement :

Site Web : www.gouv.ci

Facebook : <https://www.facebook.com/gouvci.official>

Instagram : <https://www.instagram.com/gouvciofficial/>

X : <https://x.com/Gouvci>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/80087430/>

Tik Tok : <https://www.tiktok.com/@gouvciofficial>

Chaine WhatsApp : <https://www.tiktok.com/@gouvciofficial>

YouTube : <https://www.youtube.com/@gouvcivideo>

2. Quelle solution suggérez-vous ?

- **Organiser 5 hackathons et 5 sessions de renforcement de capacités des acteurs en vue de consolider le positionnement et l'efficacité de l'Open Data pour plus de transparence et de participation citoyenne :**

Améliorer l'appropriation des cibles, à travers trois éléments de langage : le renforcement de la confiance des citoyens aux acteurs et institutions publiques (1), la diffusion des bonnes informations sur l'impact de l'action gouvernementale (2) et la possibilité d'accéder à l'ensemble des données relatives à l'action publique et gouvernementale sur une plateforme unique (3).

- **Déployer une campagne de promotion digitale en vue de vulgariser les perspectives d'usage de la plateforme dans des contextes académiques, scientifiques ou professionnels, à l'effet d'en maximiser la visibilité :**

Améliorer la compréhension du concept de données ouvertes auprès des élèves, étudiants et acteurs du secteur éducation - formation à l'effet d'en faire des contributeurs, relais et utilisateurs principaux.

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- Les cibles de cet engagement (Points focaux Open Data au niveau des ministères et les jeunes) connaissent l'existence et l'utilité de l'Open Data.
- Les ministères et les structures sous-tutelles partagent spontanément la documentation et les données sur les projets en cours et les actions réalisées ;
- Les jeunes deviennent des forces de propositions et de demandes relatives à la mise à disposition de données.

Analyse de l'engagement

| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
|---|--|
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | Cet engagement favorisera la transparence par l'implication des citoyens et des acteurs publics à travers la demande et la mise à disposition régulière de données sur les acquis de l'action gouvernementale. |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | Cet engagement favorisera la redevabilité des acteurs publics à travers les retours citoyens sur les données publiées. |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | L'engagement améliorera la participation des citoyens à travers leur utilisation des jeux de données et les feedbacks sur les chiffres clés des politiques et programmes mis en œuvre par le Gouvernement. |

Planification de l'engagement

| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
|---|--|----------------------------|--|--------|---|
| 1- Organiser 5 sessions de renforcement de capacités avec les acteurs institutionnels | Les points focaux identifiés au niveau des ministères sont informés de l'existence de la plateforme, de son fonctionnement et de sa plus-value relativement à la vulgarisation des acquis de leurs actions gouvernementales. | Janvier 2025 – Juin 2026 | Responsable : CICG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Primature - Ministères et leurs structures sous-tutelles | Médias | - Institutions - CT-OGP - Universités publiques et les 03 plus grandes écoles de Yamoussoukro ; Bouaké ; San Pédro & Korhogo. |

| | | | | | |
|--|---|--------------------------|--|--------|---|
| 2- Organiser 5 hackathons avec les cibles principales notamment les jeunes étudiants, professionnels et chercheurs | Les chercheurs, étudiants et professionnels des données sont en mesure d'identifier et de proposer des jeux de données pertinents pour enrichir le portail Open Data de la Côte d'Ivoire. | Janvier 2025 – Juin 2026 | Responsable : CICG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Primature - Ministères et leurs structures sous-tutelles | Médias | - Institutions - CT-OGP - Universités publiques et les 03 plus grandes écoles de Yamoussoukro ; Bouaké ; San Pédro & Korhogo. |
| 3- Déployer une campagne de communication digitale sur les plateformes digitales du Gouvernement et sur les portails d'information partenaires | La campagne de communication digitale est réalisée permettant à la société civile de devenir non seulement demandeuse, mais également un relai spontané des données publiées sur la plateforme ; renforçant ainsi la crédibilité de la plateforme et la dynamique de transparence impulsée à travers l'OGP. | Janvier 2025 – Juin 2026 | Responsable : CICG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Primature - Ministères et leurs structures sous-tutelles | Médias | - Institutions - CT-OGP - Universités publiques et les 03 plus grandes écoles de Yamoussoukro ; Bouaké ; San Pédro & Korhogo. |

THEMATIQUE IV : AMELIORATION DES SERVICES PUBLICS

| | | | |
|--|--|--|---|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 7 : Améliorer l'accès et la qualité des services publics à travers le déploiement du projet « Maison du Service Public » | | |
| Brève description de l'engagement | <p>« <i>Maison du Service Public</i> » est une plateforme à la fois physique et électronique qui met à la disposition des usagers-clients du service public, une porte d'entrée unique regroupant un large éventail de produits et de services publics concédés, délégués ou offerts par l'Administration.</p> <p>Elle donne la possibilité à tout usager-client résidant en Côte d'Ivoire ou non, de consulter les informations relatives aux actes administratifs et d'en solliciter éventuellement.</p> <p>Si l'on s'attache à l'un des principes des Objectifs de Développement Durable (ODD) : « Ne laisser personne de côté », « Maison du Service Public » reste une opportunité pour combler la fracture numérique et aider à l'atteinte de l'ambition zéro papier. A cet effet, elle consacre l'assistance aux populations dont l'existence numérique n'est pas acquise, encore moins la maturité numérique.</p> <p>En somme, cet engagement s'inscrit dans une démarche globale de modernisation de l'action publique et vise à rendre les services publics plus efficaces et plus proches des citoyens.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration / Direction Générale de la Transformation du Service Public (DGTSP)</p> <p>Monsieur Auguste YEBOUE, Directeur Général</p> <p>Coordonnées : au.yeboue@fonctionpublique.gouv.ci / 07 59 52 21 02</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement Tous les Ministères et toutes les Institutions de l'Etat et leurs démembrements tels que l'Observatoire du Service Public (OSEP) | Société civile Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO) | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc) <ul style="list-style-type: none"> - La Poste de Côte d'Ivoire (Poste CI) - la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) ; - Confédération des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ; - Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-CI) ; -Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ; - Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOI) ; - Tous les Ordres et Chambres. |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

- **L'éloignement géographique des services publics** : l'accès aux services publics est souvent difficile et chronophage pour les personnes résidant en Côte d'Ivoire ou ailleurs ;
- **La complexité des démarches administratives** : les procédures administratives sont souvent longues, complexes et difficiles à comprendre pour les citoyens et font appel à plusieurs interventions humaines, généralement source de corruption ;
- **La réduction des coûts induits de la sollicitation des actes administratifs** : les citoyens font face à des surcoûts dus notamment au transport et même à l'hébergement lorsque l'acte est sollicité dans une localité différente du lieu de résidence.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- **La forte centralisation des services publics dans les grandes villes** : Les services publics sont en général concentrés dans les grandes villes. Les zones rurales sont souvent moins bien desservies en services publics ;
- **Le manque de synergie entre les ministères** : l'interopérabilité est loin d'être une réalité dans la délivrance du service public ;
- **Les procédures administratives non simplifiées** : les procédures administratives lorsqu'elles sont formalisées comportent plusieurs étapes souvent superflues.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

- Mise en place de l'antenne pilote de « Maison du Service Public » à Korhogo qui fonctionne déjà depuis juillet 2023. Elle est utilisée par la population, notamment pour obtenir des informations et se faire assister pour solliciter des actes administratifs en ligne ;
- Une étude de faisabilité a été réalisée afin de garantir le succès du projet « Maison du Service Public » ;
- Un travail étroit est réalisé avec l'Observatoire du Service Public (OSEP) pour recueillir les préoccupations des usagers-clients ;
- 150 actes peuvent être obtenus en ligne via le portail gouvernemental www.servicepublic.gouv.ci. Cette plateforme constitue le volet électronique de « Maison du Service Public ».

Ces initiatives viennent compléter d'autres sectorielles dans le cadre de la modernisation de l'Administration.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

- Opérationnaliser 180 Points « Maison du Service Public » dans les bureaux de la Poste CI en 2025 pour la livraison des actes aux usagers ;
- Déployer 20 antennes Corner de « Maison du Service Public » sur l'étendue du territoire national au cours des deux années de mise en œuvre du PAN (2024- 2026).

Un corner ou stand est un espace d'accompagnement informationnel et transactionnel, aménagé de quelques mètres carrés, généralement situé au sein d'institutions partenaires, afin d'attirer plus de visiteurs et d'étendre plus rapidement les activités de « Maison du Service Public » sur tout le territoire national ;

- Mener des actions de communication sur l'existence et le rôle de « Maison du Service Public ».

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- Les Administrations et les Usagers-Clients sont sensibilisés à l'existence et au fonctionnement de « Maison du Service Public » ;
- Les usagers ont un accès facile aux services publics ;
- Les usagers qui maîtrisent l'outil informatique peuvent eux-mêmes soumettre leurs requêtes sur le portail des e-Démarches Administratives accessible via la plateforme www.servicepublic.gouv.ci ;
- Les 20 antennes Corner de « Maison du Service Public » déployées et opérationnelles permettront aux usagers d'accéder aux informations sur le service public, de solliciter et d'obtenir des actes administratifs et d'assister ceux qui ne sont pas familiers à l'outil informatique ;
- Les Administrations sont plus performantes ;
- L'utilisateur pourra se faire livrer l'acte dans la localité de son choix à travers 180 Points « Maison du Service Public » dans les bureaux de la Poste CI.

Analyse de l'engagement

| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
|--|---|
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | <p>L'engagement favorisera la transparence par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accroissement du nombre de procédures dématérialisées qui induisent la réduction des actes de corruption ; - La communication des documents à fournir ; - L'affichage des coûts et délais d'obtention des actes ; - La fluidité et la disponibilité de l'information dans les « Maison du Service Public » ; - L'accès à l'information sur la plateforme www.servicepublic.gouv.ci. |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | <p>L'engagement favorisera la responsabilisation grâce à la plateforme numérique mise à la disposition de l'utilisateur.</p> <p>Sans se déplacer ou recourir à une tierce personne, l'utilisateur qui a une maturité numérique, peut y :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des informations ; - Solliciter des actes en ligne ; - Suivre en ligne le parcours du traitement de sa requête ; |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Choisir le mode de livraison de l'acte sollicité. <p>En outre, le Ministère en charge de la Fonction Publique met à la disposition de l'utilisateur deux numéros verts : le 800 000 07 pour joindre l'OSEP pour des questions transverses ou le 1364 pour joindre le Centre de Relation Usagers-Clients (CRUC) pour des questions en lien avec les activités des unités administratives du Ministère, telle que la « Maison du Service Public ».</p> |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | <p>L'engagement améliorera la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les avis, les attentes et les suggestions formulés par les populations à l'occasion de sondages, d'enquêtes de satisfaction et de consultations ; - Les enquêtes nationales sur la qualité du service public et la satisfaction des usagers-clients réalisées par l'Observatoire du Service Public ; - Les requêtes adressées à l'Observatoire du Service Public ; - Les campagnes d'information, des brochures, des affiches, des vidéos explicatives, des événements communautaires, des partenariats avec des associations locales ; - La mise en place de mécanismes de feedback telles que les boîtes à suggestions et bornes tactiles ; - Le développement des applications ou des plateformes numériques. |

| Planification de l'engagement | | | | | |
|--|--|----------------------------|---|---|--|
| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
| 1- Lancer la phase de généralisation du déploiement des antennes de « Maison du Service Public » | Les Usagers-Clients sont informés de l'existence de 180 Points « Maison Du Service Public » dans les agences de la Poste CI Indicateur : -rapport d'activités | Décembre 2024 | Responsable : Direction de l'Appui à la Performance du Service Public (DAPSP) | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de la Transition Numérique - Ministère en charge de l'Enseignement Technique | PSCI- PGO La presse nationale et internationale | - Poste CI - SNDI - CGECI - CCI-CI - ARDCI - UVICOCI - Les faitières |

| | | | | | |
|---|--|--|---|--|---|
| | | | - Ministère en charge de l'Intérieur - Ministère en charge de l'Education Nationale - OSEP | | |
| 2- Former au moins une personne par bureau de Poste | -les personnels des Points de « Maison du Service Public » sont formés à exécuter les tâches qui leur sont confiées -L'accueil dans les points de « Maison du Service Public » est effectif Indicateurs : - Nombre de participants aux activités de formation - Pourcentage de personnel formé - Taux de satisfaction des participants | Juin 2025 | Responsable : DAPSP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de la Transition Numérique - Ministère en charge de l'Enseignement Technique - Ministère en charge de l'Intérieur - Ministère en charge de l'Education Nationale - OSEP | PSCI- PGO La presse national e et internati onale | - Poste CI - SNDI - CGECI - CCI-CI - ARDCI - UVICOCI - Les faitières |
| 3-Déployer 180 Points « Maison du Service Public » | -180 Points « Maison du Service Public » sont implémentés et fonctionnels dans les agences de la Poste CI | -Juin 2025 20 Points « Maison du Service Public » fonctionnels -Décembre 2025 60 Points « Maison du Service Public » fonctionnels | Responsable : Direction de l'Appui à la Performance du Service Public (DAPSP) | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de la Transition Numérique - Ministère en charge de l'Enseignement Technique | PSCI- PGO La presse national e et internati onale | - Poste CI - SNDI - CGECI - CCI-CI - ARDCI - UVICOCI - Les faitières |

| | | | | | | |
|---------------------------------|--|--|---|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de supports de communication produits -Nombre de canaux de diffusion utilisés -Fréquence des diffusions médiatiques -Nombre d'événements hors-média organisés -rapports d'activités | | | | | |
| 5- Déployer 20 antennes corners | 20 antennes corners fonctionnelles, fréquentées et évaluées Indicateurs : - Nombre d'utilisateurs-clients ayant utilisés les services de « Maison du Service Public » - Temps d'attente moyen par usager-client pour l'obtention d'un acte - Nombre d'actes délivrés par les services de « Maison du Service Public » sur une période donnée - Taux de disponibilité des équipements | -Juin 2025 5 corners | Responsable : DAPSP | | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres | |
| | | -Décembre 2025 10 corners -Mai 2026 5 corners | - Ministère en charge de la Transition Numérique - Ministère en charge de l'Enseignement Technique - Ministère en charge de l'Intérieur - Ministère en charge de l'Education Nationale - OSEP | PSCI- PGO La presse nationale et internationale | - Poste CI - SNDI - CGECI - CCI-CI - ARDCI - UVICOCI - Les faitières | |

| | | | | | |
|--|--|---------------|---|--|--|
| 6- Effectuer des missions de suivi-évaluation des activités « Maison du Service Public » | Les missions de suivi et d'évaluation sont réalisées Indicateurs : - Rapports d'activités | Décembre 2025 | Responsable : DAPSP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de la Transition Numérique - Ministère en charge de l'Enseignement Technique - Ministère en charge de l'Intérieur - Ministère en charge de l'Education Nationale - OSEP | PSCI- PGO La presse national e et internati onale | - Poste CI - SNDI - CGECI - CCI-CI - ARDCI - UVICOCI - Les faitières |
| 7- Mener des enquêtes de satisfaction auprès des populations des villes concernées par l'implémentation des « Maison du Service Public » | Les enquêtes sont réalisées avec l'appui de l'OSEP et les données sont disponibles Les Usagers-Clients donnent leurs avis sur le fonctionnement des agences « Maison du Service Public » Indicateurs : - Taux de satisfaction des Usagers-Clients du service public - Pourcentage des usagers-clients satisfaits du service reçu - Taux de satisfaction par acte proposé | Mai 2026 | Responsable : DAPSP | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Ministère en charge de la Transition Numérique - Ministère en charge de l'Enseignement Technique - Ministère en charge de l'Intérieur - Ministère en charge de l'Education Nationale - OSEP | PSCI- PGO La presse nationa le et internat ionale | - Poste CI - SNDI - CGECI - CCI-CI - ARDCI - UVICOCI - Les faitières |

THEMATIQUE V : SANTE

| | | | |
|--|--|---|---|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 8 : renforcer la participation et l'engagement communautaires en vue d'un meilleur accès aux soins de santé primaires à travers la formation de nouveaux agents de santé communautaire et de membres des groupes d'action communautaire | | |
| Brève description de l'engagement | <p>La participation communautaire est l'un des principes des Soins de Santé Primaires (SSP). Elle trouve son origine dans la déclaration d'Alma-Ata de 1978, qui stipule que « les individus ont le droit et le devoir de participer individuellement et collectivement à la planification et à la mise en œuvre de leurs soins de santé ».</p> <p>Le développement d'une société saine et la résolution de problèmes complexes nécessitent des approches participatives combinées à la coopération des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin de donner plus de pouvoir à la communauté et de mieux utiliser les ressources de santé.</p> <p>Cet engagement vise à encourager la participation des communautés, ce qui permet aux décideurs politiques de prendre des décisions plus éclairées. Les décideurs, en s'engageant auprès des communautés locales et en identifiant soigneusement leurs besoins, leurs opinions et leurs visions sur les questions qui les concernent, prennent des décisions qui sont plus participatives et durables.</p> <p>De plus, en reconnaissant et en communiquant les besoins et les intérêts de tous les participants, y compris les décideurs, on note l'acceptation des décisions et des résultats qui traduisent l'engagement de la communauté car les connaissances locales de divers groupes façonnent et créent des solutions inclusives et efficaces.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle / Direction de la Santé Communautaire et de la Promotion de la Santé (DSCPS)</p> <p>Dr. Adjoba Françoise KADJA, Directrice</p> <p>Coordonnées : kadja.francoise@dsccom-ci.org / 07 08 14 41 99</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de l'Economie - Ministère en charge des Finances | Société civile <ul style="list-style-type: none"> - Organisations de la Société Civile - Fédération Nationale des Organisations de | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc) <ul style="list-style-type: none"> - Fonds Mondial - CDC Afrique - MUSO - SAVE THE CHILDREN - ALLIANCE CIV |

| | | | |
|----------------------|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de l'Agriculture - Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant - Agence Nationale d'Appui au Développement Rural/Direction de l'Appui à la Santé Communautaire et la lutte contre les Pandémies (ANADER/ DASCP) | <ul style="list-style-type: none"> Santé de Côte d'Ivoire (FENOS-CI) - Réseau Ivoirien des personnes vivantes avec le VIH (RIP+) - Réseau des Organisations de lutte contre le Paludisme en Côte d'Ivoire (ROLPCI) - Réseau des Organisations des Populations Clé de Côte d'Ivoire (ROPCCI) - Collectif des ONG de lutte contre la Tuberculose et les autres maladies respiratoires (COLTMER) - Plateforme des faitières | <ul style="list-style-type: none"> - Système des Nations Unies (UNICEF, UNFPA, OMS, USAID...) - Results for Development (R4D) - PSI/PMI - JHPIEGO - Breakthrough Action - Médecin du Monde (MDM) - Caritas - Espace Confiance - Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

Les communautés ne sont pas suffisamment impliquées dans la planification de leurs besoins de santé.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- Insuffisance dans la mobilisation des ressources locales pour le financement de la santé communautaire ;
- Insuffisance et irrégularité de la motivation financière des Agents de Santé de Communautaire (ASC) ;
- Absence de contrat pour les ASC ;
- Insuffisance des supervisions en quantité et en qualité ;
- Faible utilisation des données collectées sur supports papier, pour la prise de décision ;
- Non application des Directives et politiques d'achat des fournitures pour les ASC dans les structures sanitaires et sur le terrain ;
- Insuffisance de suivi actif et efficace du programme des ASC par les Comités de santé villageois due à un problème de compréhension de leur niveau de responsabilité.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

Plusieurs actions favorisent l'accès aux soins de santé primaire notamment :

- L'identification de 12499 Agents de Santé Communautaire (ASC) dans les localités situées à plus de 5km, suivie de leur formation pour la mise en œuvre des activités de promotion, prévention, curative et de surveillance en vue de rapprocher les soins des populations ;
- La négociation entre les collectivités et l'Etat pour la pérennisation de la motivation des Agents de Santé Communautaire (ASC) ;
- La mise en place des établissements sanitaires de 1^{er} contact notamment, les Centres de Santé Ruraux, les Centres de Santé Urbains, les Etablissements Sanitaires à base Communautaire et les Centres de santé confessionnels ;
- La formation des communautés sur les stratégies de mobilisation des ressources financières locales génératrices de revenus en vue de leur autonomisation facilitant l'accès aux soins de santé primaires ;
- La mise en place des Groupes d'Actions Communautaires et des Comités Locaux de pilotage ;
- La redynamisation des Comités de Gestion des structures Sanitaires (COGES) et des comités villageois de développement ;
- Elaboration d'un Cadre harmonisé de mise en œuvre des interventions en santé communautaire en 2015 ;
- Elaboration d'une Cartographie des ASC en 2017 ;
- Elaboration du Plan Stratégique National en Santé Communautaire (PSNSC) 2017-2021 ;
- Elaboration d'une Politique de la santé communautaire en 2021 ;
- Elaboration du PSNSC 2022-2025 et ses annexes (Plan de Suivi Evaluation, Plan de mobilisation des ressources, Plan de communication et Plan opérationnel triennal) ;
- Elaboration d'une Cartographie des ressources en santé communautaire en 2023 ;
- Elaboration d'un Plan opérationnel annuel intégré 2024 de mise en œuvre des activités du PSNSC 2022-2025 ;
- Elaboration d'un Référentiel des interventions à base communautaire 2022 ;
- Ecriture d'un Dossier d'investissement de la santé communautaire en 2023 ;
- Elaboration d'une liste maîtresse des ASC hébergée dans un registre géo référencé en cours ;
- Définition et validation des Indicateurs contractuels au niveau communautaire pour l'achat stratégique ;
- ASC inclus dans le Répertoire, référentiel et codification des emplois du niveau 1 et niveau 2 de la pyramide sanitaire de Côte d'Ivoire (DRH 2014) ;
- Opportunités d'avancement pour les ASC (ASC de base, ASC-Coach, Superviseur dédié) ;
- Intégration des données communautaires dans District Health Information Software 2 (DHIS2) ;
- Pilote : outils digitaux pour la collecte des données communautaires ;

- Mise en place de 146 Coordonnateurs d'Activités Communautaires (CAC) au niveau des Régions et Districts ;
- Pilote : Développement de modules de formation en ligne et/ou sur carte mémoire pour 150 ASC ;
- Formation de 150 agents de développement ruraux de l'ANADER au paquet intégré de santé communautaire.

1. Quelle solution suggérez-vous ?

Afin de parvenir à la participation du public aux Soins de Santé Primaires, il est nécessaire de :

- Prendre des mesures pour promouvoir la confiance de la communauté dans le système de santé ;
- Renforcer la position des programmes de participation communautaire dans le réseau de santé du district ;
- D'intensifier la sensibilisation et d'améliorer la compréhension de la communauté et du système de santé aux programmes participatifs ;
- Réformer les approches de gestion du système de santé concernant la participation communautaire ;
- Résoudre les problèmes culturels et institutionnels ;
- Créer un bureau d'enregistrement et de documentation des expériences de partenariats communautaires dans le système de santé pour permettre le partage des expériences ;
- Soutenir les chercheurs dans la coopération et promouvoir les partenariats sociaux dans les programmes de santé et la transparence ;
- Suivre les activités des COGES.

Les étapes des programmes de participation sociale sont la clé de la participation et de la coopération des citoyens.

2. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

Le renforcement des systèmes de financement des Soins de Santé Primaires (SSP) dépend de l'existence d'un environnement favorable qui garantit la priorisation de la santé et l'existence de cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables. Ce sont des outils essentiels pour lever des fonds supplémentaires pour la santé, mais aussi pour les allouer et les dépenser efficacement.

Voici les actions recommandées pour y parvenir :

- Les politiques, stratégies et plans nationaux et sectoriels élaborés sont axés sur les SSP et mettent l'accent sur une approche globale de la société ;
- Les réformes nationales des SSP reflètent les objectifs du système de santé en matière d'équité, d'efficacité et de qualité ;
- La gouvernance, le leadership et la responsabilité sont renforcés afin d'attirer des investissements dans les chaînes/systèmes de valeur des SSP ;
- Les capacités institutionnelles et techniques du Gouvernement pour s'engager et attirer des financements/investissements du secteur privé dans les SSP sont renforcées ;
- Les mécanismes de partenariat et de collaboration, y compris des mesures pour l'implication stratégique du secteur privé et des communautés dans les SSP sont renforcés ;

- Les systèmes de santé infranationaux, notamment en matière de planification, de collecte de données et d'informations, de prévisions, de planification des approvisionnements, ainsi que de reporting et de responsabilisation pour permettre la fourniture de services au dernier kilomètre sont renforcés ;
- Les systèmes de gouvernance du secteur de la santé pour améliorer la responsabilité, la transparence et la participation du secteur public au financement et aux dépenses des SSP aux niveaux national, infranational et local sont renforcés ;
- Les capacités des ministères et départements concernés relativement à la conception, à la réglementation, à la surveillance et à l'évaluation des Partenariats Publics Privés en matière de santé sont renforcés en vue d'inciter de manière durable et claire les investissements privés dans les SSP ;
- L'engagement des secteurs tels que l'eau, l'assainissement, l'éducation, l'urbanisme, l'environnement et l'agriculture, est renforcé pour explorer les moyens par lesquels ils contribuent à améliorer la prestation de SSP de qualité grâce à une approche sociétale.

| Analyse de l'engagement | |
|---|--|
| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de sensibilisation des populations sur leur engagement pour leur bien-être ; - Le renforcement des actions de participation communautaire ; - La forte implication de la population et des structures de la société civile ; - Les actions de mesures de l'engagement des communautés. |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | L'implication des communautés depuis l'identification de leurs besoins, de la priorisation de ces besoins, la planification des interventions, la mise en œuvre et l'évaluation de ces interventions permettra à ces communautés de s'approprier des techniques d'intervention. Cela favorisera l'apprentissage des communautés et leur permettra de réaliser des activités en lien avec leur santé de façon autonome et transparente. |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | L'engagement améliorera la participation des citoyens à travers : <ul style="list-style-type: none"> - L'information ; - L'implication ; - Le renforcement des capacités des communautés ; - L'établissement d'un partenariat de confiance avec les citoyens ; - La création d'un cadre de concertation périodique avec les populations ; - Le partage des résultats aux communautés avec un accent sur les responsabilités. |

Planification de l'engagement

| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
|---|--|----------------------------|---|--|--|
| 1. Organiser 200 sessions de formation en cascade de 5000 nouveaux ASC sur les activités de promotion, prévention, de surveillance et prise en charge des populations en vue de la saturation | - 200 sessions de formation sont organisés - 5000 nouveaux ASC sont formés sur les activités de promotion, prévention, de surveillance et prise en charge des populations en vue de la saturation Indicateurs : - Nombre de sessions de formation réalisées - Nombre d'ASC formés | Juin 2025 – Juin 2026 | Responsable : Sous-Direction des Soins de Santé Primaire, DSCPS | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - MFFE - Directions Régionales de la Santé (DRS) - Directions Départementales de la Santé (DDS) | Les Organisations de la Société Civile | - BM - Unicef - OMS - PMI - USAID - SAVE The Children |
| 2- Mettre en place 300 Groupes d'Action Communautaires (GAC) et 150 comités locaux de pilotage | Les 300 Groupes d'Action Communautaire et les 150 comités locaux de pilotage sont mis en place Indicateurs : - Nombres de GAC formés - Nombre de Comités locaux de pilotage formés | Février- Octobre 2025 | Responsable : Sous-Direction des Soins de Santé Primaire, DSCPS | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - MFFE - Directions Régionales de la Santé (DRS) - Directions Départementales de la Santé (DDS) | Les Organisations de la Société Civile | - BM - UNICEF - OMS - PMI - USAID - SAVE The Children |

| | | | | | |
|---|--|---------------------------|--|--|--|
| 3- Organiser 10 sessions de formation de 3000 membres issus des 300 GAC sur le Guide National de Fonctionnalité des GAC | 10 sessions sont organisées - les capacités de 3000 membres issus des 300 GAC sont renforcées Indicateurs - Nombre de sessions de formation des membres du GAC organisées - Nombres de GAC formés | Avril 2025- Avril 2026 | Responsable : Sous-Direction des Soins de Santé Primaire, DSCPS | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - MFFE -Directions Régionales de la Santé (DRS) - Directions Départementales de la Santé (DDS) | Les Organisations de la Société Civile | - BM - UNICEF - OMS -PMI -USAID -SAVE The Children |
| 4- Organiser quatre (04) missions trimestrielles de suivi des activités des GAC et des COGES des structures sanitaires | Les quatre (04) missions trimestrielles de suivi des GAC et des COGES sont organisées et les rapports sont disponibles | Juin 2025- Juin 2026 | Responsable : Sous-Direction des Soins de Santé Primaire, DSCPS | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - MFFE -Directions Régionales de la Santé (DRS) - Directions Départementales de la Santé (DDS) | Les Organisations de la Société Civile | - BM - UNICEF - OMS -ONG PMI - USAID -SAVE The Children |

| | |
|--|--|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 9 : Renforcer la prévention, le dépistage précoce communautaire et l'accès au traitement de 1000 personnes en état de vulnérabilité dû au fait des Maladies Tropicales Négligées à Manifestation Cutanée (MTN-MC) dans la région sanitaire du Haut-Sassandra de 2024 à 2028 |
| Défi 1 | Domaine principal : genre et inclusion |
| Brève description de l'engagement | <p>Les Maladies Tropicales Négligées (MTN) sont un groupe de maladies transmissibles qui sévissent dans les pays aux ressources limitées, atteignant les populations les plus pauvres. Leur impact néfaste pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) a fini par convaincre les Etats et les partenaires au développement d'œuvrer ensemble pour lutter énergiquement contre ces fléaux en vue de leur prévention ou élimination.</p> <p>L'OMS a défini une liste de MTN qui met en péril la santé d'un milliard de personnes dans le monde. Ce sont : la Dengue, la Rage, le Trachome, l'Ulcère de Buruli, les Tréponématoses endémiques, la Lèpre, la Maladie de Chaggas, la Trypanosomiase humaine africaine, la Leishmaniose, la Cysticercose, la Dracunculose, l'Echinococcose, les Trématodoses d'origine alimentaire, la Filariose lymphatique, l'Onchocercose, la Schistosomiase et les Géo helminthiases. (<i>voir définition des maladies en annexe 1</i>).</p> <p>Ces maladies souvent sous-estimées et sous-financées entraînent de lourdes conséquences humaines et socio-économiques, notamment des incapacités physiques, la stigmatisation et des pertes de productivité. Elles représentent un fardeau majeur pour les systèmes de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire.</p> <p>En 2023, 207 nouveaux cas d'Ulcère de Buruli ont été dépistés en Côte d'Ivoire. La proportion des lésions de catégorie 3 était de 34,30%, dépassant la cible de l'OMS qui est de 30% (source : rapport d'activité PNLUB-MCUE). Quant au Pian, une évaluation de la maladie dans 26 districts sanitaires a permis de déterminer 21 districts sanitaires endémiques dans le pays.</p> <p>Cette situation justifie l'engagement porté par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle en collaboration avec l'ONG Aide Internationale pour le Développement Durable (AIDD) pour intensifier la lutte contre les MTN.</p> |
| Responsable de l'engagement | Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU) Direction Générale de la Santé / ONG Aide Internationale pour le Développement Durable (AIDD) |

| | | | |
|-------------------------------------|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Professeur Mamadou KALOGA, Directeur Coordonnateur du PNLMTN-CUE Coordonnées : kaloganas@yahoo.fr / 07 07 84 56 45 - M. KOFFI N'Guessan Blaise, Directeur Exécutif ONG AIDD Coordonnées : aidd.o@yahoo.com / 07 79 41 38 68 | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement | Société civile | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Ministère d'Etat, en charge de l'Agriculture et du Développement Rural - Ministère en charge de l'Environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme des réseaux et faitières - Organisations Non Gouvernementales : GFM3, RIDDEF, la Fondation Anesvad - Associations de patients - Communautés locales - Institutions académiques et de recherche - Groupes religieux et confessionnels influents - Coalitions et réseaux de la société civile - PSCI-PGO | <ul style="list-style-type: none"> - Parlement - Secteur privé (SITLAD-SARL, ferme école) - Organisations internationales et agences de coopération - Institutions financières et banques de développement : BAD, BOA... - Fondations et philanthropes : FONDATION ANESVAD, Raoul Follereau - Institutions académiques et de recherche : Fondation S, Institut Pasteur... - Communautés locales et groupes de base - Médias |
| Période visée | 2024-2028 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

L'engagement répond à l'accès limité aux soins, à l'insuffisance de sensibilisation et d'éducation. Les populations affectées ont souvent un accès limité aux soins de santé de qualité, ce qui aggrave les impacts des MTN-MC sur leur santé et leur bien-être. Il y a souvent une insuffisance de moyens financiers, matériels et de sensibilisation sur les MTN-MC.

De plus, les professionnels de la santé ne sont pas outillés au diagnostic et à la prise en charge adéquate des MTN. Ce qui occasionne très souvent la survenue de complications chez des patients conduisant parfois à la stigmatisation.

2. Quelles sont les causes du problème ?

Infrastructures de santé insuffisantes :

- L'insuffisance des infrastructures sanitaires offrant des services de prise en charge des MTN surtout dans les zones rurales et reculées.

Pauvreté et inégalités économiques :

- les populations vivant dans la pauvreté ont souvent un accès limité aux services de santé ;
- l'incapacité à payer les traitements médicaux nécessaires.

Insuffisance de financement :

- L'insuffisance de financement des programmes de lutte contre les MTN-MC par le Gouvernement et les organisations internationales ;
- La priorité souvent donnée à d'autres problèmes de santé perçus comme plus urgents.

Insuffisance de sensibilisation et d'éducation :

- Le faible niveau de connaissance des MTN-MC parmi les populations à risque entraîne des retards de diagnostic ;
- L'insuffisance de campagnes de sensibilisation de masse des populations à risque sur la prévention des MTN ;
- Le manque d'hygiène.

L'enclavement des populations :

- La difficulté d'accès aux zones éloignées (montagnes, forêts denses, etc.) ;
- Le manque de transport adéquat pour se rendre aux centres de santé ;
- L'impraticabilité des routes.

Les facteurs culturels et sociaux :

- Les pratiques et croyances culturelles peuvent entraver l'utilisation des services de santé modernes ;
- Les recours des malades à la Médecine Traditionnelle.

L'insuffisance de recherche et de données sur les MTN :

- L'insuffisance de données épidémiologiques sur la prévalence des MTN-MC ;
- Le faible investissement dans la recherche pour développer de nouveaux traitements ou améliorer les méthodes de prévention.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

Depuis Janvier 2024 :

- 72 Agents de Santé Communautaire, 36 Chefs de villages et 14 Praticiens de la Médecine Traditionnelle (PMT) de 36 localités de la région du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire), ont été formés ;
- Un Médecin et 27 Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE) ont bénéficié de formation sur les MTN-MC ;
- Les référencement des cas dans les Centres de Santé Urbain dans ces localités, les plaidoyers auprès des autorités sanitaires régionales et nationales pour l'appui et l'approvisionnement des centres en médicaments de traitements des MTN-MC ont débuté.

Pour rappel, les MTN-MC affectent principalement les populations pauvres dans les pays en développement et ces malades reçoivent souvent moins de financement et de ressources par rapport aux maladies plus médiatisées.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

Renforcement des systèmes de santé locaux :

- Former les professionnels de la santé sur le dépistage, le diagnostic et le traitement des MTN-MC ;
- Accroître l'offre des services des MTN.

Promotion de la recherche et du développement :

- Encourager la recherche sur de nouveaux diagnostics, traitements et vaccins spécifiques aux MTN-MC ;
- Etablir des partenariats avec les institutions de recherche, les universités et les industries pharmaceutiques.

Accès aux médicaments et traitements :

- Faire des plaidoyers pour la réduction des prix des médicaments et traitements existants ;
- Renforcer la dotation pour accroître le nombre de malades bénéficiaires de la gratuité des médicaments essentiels dans les zones endémiques.

Sensibilisation et éducation :

- Intensifier les campagnes de sensibilisation pour informer les communautés locales sur les MTN-MC, leurs symptômes, et les mesures de prévention ;
- Renforcer la stratégie de mobilisation communautaire avec l'implication et l'adhésion des leaders communautaires, guides religieux et organisations locales pour diffuser des informations et réduire la stigmatisation ;
- Promouvoir des pratiques d'hygiène améliorées, telles que le lavage des mains et l'utilisation de savon.

Surveillance des MTN :

- Renforcer les capacités de dépistage du Programme National de lutte contre les MTN-MC ;
- Améliorer le système de notification et de gestion des données.

Soutien psychologique et social :

- Fournir un soutien psychologique et des services de réhabilitation pour les personnes affectées, afin de les aider à surmonter les impacts physiques et émotionnels de la maladie ;
- Favoriser l'intégration sociale des patients pour réduire la stigmatisation et améliorer leur qualité de vie.

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

L'engagement pourrait produire plusieurs résultats tangibles et significatifs :

- **Réduction de l'incidence et de la prévalence :** Une diminution notable des cas de MTN à manifestation cutanée grâce à des interventions efficaces de prévention, de diagnostic et de traitement ;
- **Amélioration de la qualité et l'accessibilité aux soins :** Disponibilité et accès aux soins de santé de meilleure qualité pour les patients atteints de MTN, incluant un accès au dépistage et aux traitements ;
- **Formation sur les MTN-MC :** Un renforcement des compétences et des connaissances des professionnels de la santé, des leaders et relais communautaires au niveau local par le biais de programmes de formation continue et d'éducation, amélioreront ainsi la capacité de dépistage, de diagnostic et de traitement au niveau national ;
- **Promotion et prévention de la santé :** Une meilleure sensibilisation et éducation des populations sur les MTN, peut conduire à une détection précoce des cas et à une réduction des complications liées à la maladie ;
- **Renforcement des infrastructures de santé :** Le développement et l'amélioration des infrastructures de santé, en particulier dans les zones rurales et reculées, faciliteront un meilleur accès aux soins pour les populations les plus vulnérables ;
- **Impact économique positif :** Une réduction des coûts économiques associés aux MTN, tels que les coûts des soins de santé et la perte de productivité, contribueront à une amélioration générale de l'économie locale ;
- **Soutien et financement accrus :** Un intérêt et un soutien accrus de la part des partenaires internationaux, des bailleurs de fonds et des organismes de santé publique, attireront plus de ressources et de financements pour les programmes de lutte contre les MTN ;
- **Engagement communautaire :** Une meilleure implication et mobilisation des communautés locales dans la lutte contre les MTN, conduiront à des interventions plus durables et culturellement adaptées ;
- **Elaboration de politiques favorables :** La mise en place de politiques de santé publique favorables à la prévention et au traitement des MTN, pourront être soutenues par des données probantes et des plaidoyers efficaces ;

- **Avancées en recherche et innovation** : La production de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies de diagnostic et de traitement grâce à des projets de recherche collaboratifs, positionneront la Côte d'Ivoire comme un centre de référence en matière de recherche sur les MTN.

| Analyse de l'engagement | |
|---|---|
| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | <p>Publication des données et des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager régulièrement les données épidémiologiques, les résultats des recherches, et les rapports sur les interventions et leur impact ; - Publier des études de cas et des rapports d'évaluation pour informer sur les réussites et les défis rencontrés. <p>Communication ouverte avec les parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer activement le Gouvernement, les organisations internationales, les professionnels de la santé et les communautés locales dans les discussions et les décisions ; - Organiser des forums, des ateliers et des conférences pour échanger des informations et des bonnes pratiques. <p>Mise en place de mécanismes de redevabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir des structures de gouvernance claires avec des responsabilités définies pour les différents acteurs impliqués ; - Mettre en œuvre des systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès et l'impact des interventions. <p>Transparence financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publier des rapports financiers détaillés pour montrer comment les fonds sont alloués et utilisés ; - Faire des audits réguliers et indépendants pour garantir une gestion financière transparente et responsable. <p>Partage des connaissances et expériences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des plateformes ouvertes et accessibles pour le partage des connaissances et des expériences acquises dans la lutte contre les MTN-MC ; - Encourager la collaboration et le partage d'informations entre les différentes organisations et institutions de recherche. |

| | |
|--|--|
| | <p>Engagement communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les membres des communautés affectées dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de lutte contre les MTN-MC ; - Assurer une communication transparente et honnête avec les communautés sur les objectifs, les processus et les résultats des interventions. <p>Utilisation des technologies de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les technologies numériques pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données ; - Utiliser des plateformes en ligne pour rendre les informations disponibles et accessibles à un large public. |
| <p>2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Transparence des actions et des résultats ; - Établissement de mécanismes de redevabilité ; - Suivi et évaluation continus ; - Engagement communautaire et participatif ; - Renforcement des capacités locales ; - Partenariats et collaboration ; - Communication ouverte et transparente. |
| <p>3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ?</p> | <p>L'engagement peut grandement améliorer la participation des citoyens à plusieurs niveaux :</p> <p>Définition des solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultations publiques et inclusives ; - Co-création de politiques. <p>Mise en œuvre des solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec les communautés locales ; - Renforcement des capacités locales. <p>Suivi et évaluation des solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes de retour d'information ; - Surveillance communautaire. <p>Sensibilisation et mobilisation communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de sensibilisation participatives ; - Encouragement des comportements sains. <p>Renforcement de la démocratie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement citoyen accru. |

Planification de l'engagement

| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
|--|--|----------------------------|--|---|---|
| 1- Prise en charge médicale complète de 1000 cas de Maladies Tropicales Négligées dans les aires sanitaires de Daloa, Issia, Vavoua et Zoukougbeu (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) | 1000 cas de Maladies Tropicales Négligées des aires sanitaires de Daloa, Issia, Vavoua et Zoukougbeu sont référés auprès des centres de santé spécialisés et suivis jusqu'à leur guérison. | 2024 à 2028 | Responsable : DGS / ONG AIDD | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -PNLUB-MCUE -DRS Haut Sassandra -DDS Daloa, Zoukougbeu, Vavoua, Issia -AUTRES : services sociaux, PRCT... | ONG sœurs intervenants sur les mêmes thématiques (GFM 3, Fondation Raoul FOLLEREAU...)) Associations des malades et des handicapés dus aux MTN-MC | Chefs et Leaders de Communautés de Jeunesse, de femmes, d'hommes etc. |
| 2. Partager au plus tard 30 jours après la fin de chaque trimestre les données épidémiologiques, les résultats des recherches et les rapports sur les interventions et leur efficacité | Les rapports trimestriels de suivi évaluation de l'engagement sont disponibles | Une fois par trimestre | Responsable : DGS / ONG AIDD | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -PNLUB-MCUE -DRS Haut Sassandra -DDS Daloa, Zoukougbeu, Vavoua, Issia -AUTRES : services sociaux, PRCT... | ONG sœurs intervenant sur les mêmes thématiques (GFM 3, Fondation Raoul FOLLEREAU...) U...) Association des malades et des handicapés dus aux MTN-MC | Chefs et Leaders de Communautés de Jeunesse, de femmes, d'hommes etc. |

| | | | | | |
|---|---|------------------------|--|---|---|
| 3- Publier des études de cas et des rapports d'évaluation au plus tard 30 jours après la fin du semestre pour informer sur les réussites et les défis rencontrés | Les publications et les études de cas et les rapports semestriels de suivi-évaluation sont disponibles | Une fois par semestre | Responsable : DGS / ONG AIDD | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -PNLUB-MCUE -DRS Haut Sassandra -DDS Daloa, Zoukougbeu, Vavoua, Issia -AUTRES : services sociaux, PRCT... | ONG sœurs intervenant sur les mêmes thématiques (GFM 3, Fondation Raoul FOLLEREA U...) Associations des malades et des handicapés dus aux MTN-MC | Chefs et Leaders de Communautés de Jeunesse, de femmes, d'hommes etc. |
| 4- Impliquer chaque trimestre les membres des communautés affectées dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de lutte contre les MTN-MC | La planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de lutte contre les MTN-MC sont menées par trimestre avec les membres des communautés affectées | Une fois par trimestre | Responsable : DGS / ONG AIDD | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -PNLUB-MCUE -DRS Haut Sassandra -DDS Daloa, Zoukougbeu, Vavoua, Issia -AUTRES : services sociaux, PRCT... | ONG sœurs intervenant sur les mêmes thématiques (GFM 3, Fondation Raoul FOLLEREA U...) Associations des malades et des handicapés dus aux MTN-MC | Chefs et Leaders de Communautés de Jeunesse, de femmes, d'hommes etc. |

| | | | | | |
|--|--|-----------------------------------|--|---|---|
| 5- Créer des activités génératrices de revenus (AGR) pour les personnes vivant avec un handicap dû aux Maladies Tropicales Négligées dans les aires sanitaires de Daloa, Issia, Vavoua et Zoukougbeu (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) adaptées à leur état de handicap | Les personnes vivant avec un handicap dû aux Maladies Tropicales Négligées dans les aires sanitaires de Daloa, Issia, Vavoua et Zoukougbeu bénéficient de la mise en place d'activités génératrices de revenus | 1 ^{er} trimestre de 2025 | Responsable : DGS / ONG AIDD | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -PNLUB-MCUE -DRS Haut Sassandra -DDS Daloa, Zoukougbeu, Vavoua, Issia -AUTRES : services sociaux, PRCT... | ONG sœurs intervenant sur les mêmes thématiques (GFM 3, Fondation Raoul FOLLEREA U...) Associations des malades et des handicapés dus aux MTN-MC | Chefs et Leaders de Communautés de Jeunesse, de femmes, d'hommes etc. |

Défi du gouvernement ouvert

Le Défi du gouvernement ouvert a été lancé en 2023 par le comité directeur du PGO comme un appel à l'action pour tous les membres du PGO afin de relever l'ambition dans dix domaines du gouvernement ouvert afin de contribuer à renforcer nos démocraties. Au cours des cinq prochaines années, tous les membres du Partenariat devraient s'efforcer de relever l'ambition des réformes dans ces domaines et démontrer des progrès pertinents par le biais de leurs plans d'action du PGO ou au-delà. Les pays peuvent participer au Défi en remplissant la section suivante pour désigner les engagements éligibles de leurs plans d'action.

SOUSSION AU DÉFI DU GOUVERNEMENT OUVERT

1. Voulez-vous soumettre cet engagement pour qu'il soit pris en considération dans le cadre du Défi du gouvernement ouvert ? Les engagements du défi devraient être

Oui

| | |
|---|---|
| <p>les engagements phares les plus ambitieux du plan d'action. On ne s'attend pas à ce que tous les engagements répondent au Défi.</p> | |
| <p>2. Pourquoi cet engagement répond-il à l'ambition du défi ?</p> | <p>L'engagement répond à l'ambition du défi du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) en ce sens qu'il renforce la transparence, la participation citoyenne, la responsabilité et l'innovation.</p> <p>Voici comment cet engagement s'inscrit dans ce cadre :</p> <p>Transparence : En s'engageant à lutter contre les MTN-MC, les gouvernements peuvent promouvoir la transparence en rendant publics les données et les informations sur la prévalence, les efforts de traitement, et les ressources allouées à ces maladies. Cela permet aux citoyens de mieux comprendre les enjeux sanitaires et les actions entreprises.</p> <p>Participation citoyenne : Un engagement fort dans ce domaine encourage la participation des citoyens, des communautés affectées, et des organisations de la société civile dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de santé. Cela peut inclure des consultations publiques, des enquêtes et des plateformes de feedback pour garantir que les interventions répondent aux besoins réels des populations.</p> <p>Responsabilité : En établissant des objectifs clairs et mesurables pour la lutte contre les MTN-MC, les Gouvernements se rendent responsables vis-à-vis de leurs engagements. Les citoyens et les parties prenantes peuvent suivre les progrès réalisés, identifier les obstacles et attendre des comptes sur les résultats obtenus.</p> <p>Innovation et technologie : L'engagement à devenir une référence dans ce domaine encourage l'utilisation de technologies innovantes pour la surveillance, la prévention et le traitement des MTN-MC. Cela peut inclure des systèmes de suivi numérique, des applications mobiles</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>pour la collecte de données et des plateformes en ligne pour la diffusion d'informations sanitaires.</p> <p>En somme, cet engagement renforce la gouvernance ouverte en créant un environnement où les données sanitaires sont accessibles, les citoyens sont impliqués, et les Gouvernements sont tenus de rendre des comptes sur leurs actions et résultats. Cela conduit à une meilleure gestion des ressources et à des interventions plus efficaces pour lutter contre les MTN-MC.</p> |
| <p>3. Quel est le principal domaine du défi ? Un seul engagement peut porter sur plusieurs domaines du Défi.</p> | <p>Genre et inclusion</p> |
| <p>4- Quel est le domaine secondaire du Défi ?</p> | <p>Accès à l'information</p> |

THEMATIQUE VI : LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

| | | | |
|--|---|--|--|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 10 : Sensibiliser la population sur « l'Application Contrôle Citoyen » dans la surveillance et le contrôle des prix | | |
| Brève description de l'engagement | <p>L'engagement vise à faire connaître aux populations « l'Application Contrôle Citoyen des Prix » qui est une plateforme de dénonciation des cas de fraudes liés au défaut d'affichage de prix, au non-respect du prix homologué et à la vente de produits périmés, prohibés et impropres à la consommation humaine dans les grandes surfaces, les boutiques de proximité et les marchés.</p> <p>Cette application représente un moyen concret de mobiliser les citoyens et de favoriser leur participation active dans la surveillance et le contrôle des prix sur le marché.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Ministère du Commerce et de l'Industrie / Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC)</p> <p>Dr. Ranie-Didice BAH-KONE, Secrétaire Exécutive</p> <p>Coordonnées : raniebah@yahoo.fr / 25 21 01 79 99</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement | Société civile | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc.) |
| | <p>Voir liste des membres du CNLVC</p> <p>https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/</p> <p>Direction Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère (DCCLVC); Commission de la Concurrence (CC).</p> | <p>Voir liste des membres du CNLVC</p> <p>https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/</p> <p>Fédération des Mouvements et Associations des Consommateurs pour la Paix en Côte d'Ivoire;</p> <p>Conseil National des Consommateurs de Côte d'Ivoire; les Centrales Syndicales et la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour l'OGP (PSCI-PGO).</p> | |
| Période visée | <p>2024 - 2026</p> | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

- Cherté de la vie ;
- Respect mitigé des prix plafonnés ;
- Méconnaissance de « l'Application Contrôle Citoyen des prix » ;
- Abus et pratiques commerciales déloyales.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- Insuffisance de communication ;
- Non appropriation de cette application par la population ;
- Faible culture de la dénonciation.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

Le Gouvernement a adopté plusieurs mesures dont :

- La mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel qui fixe le prix de certains produits de grande consommation (biens et services) ;
- La loi n°91-999 du 27 décembre 1991 relative à la concurrence ;
- La mise en place d'un système national de métrologie à travers la loi n°2019-989 du 07 novembre 2019 en vue d'assurer la loyauté et la transparence dans les transactions commerciales ;
- L'arrêté interministériel N°077/MCIPPME/MEF/MBPE du 16 novembre 2022 relatif au plafonnement des prix des produits de grande consommation ;
- La vulgarisation de la ligne verte 1343 qui permet aux consommateurs d'interagir avec le Gouvernement à chaque fois que des irrégularités sont constatées sur le marché en termes de non-respect des prix homologués, de défaut d'affichage des prix et des produits avariés ;
- La mise en place de la Brigade de Contrôle Rapide (BCR) dans le but de renforcer le mécanisme de contrôle et de surveillance des prix surtout en termes de répression ;
- L'organisation de la journée mondiale des droits des consommateurs afin de les sensibiliser sur les outils de surveillance et de contrôle des prix dans le but de protéger leurs intérêts et leur pouvoir d'achat.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

L'engagement permet de sensibiliser la population sur « l'Application Contrôle Citoyen des prix ».

Dans cette optique, les actions suivantes sont envisagées :

- Renforcer la stratégie de promotion et communication de « l'Application Contrôle Citoyen des prix » ;

- Organiser un atelier de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile à travers les Associations de consommateurs pour une bonne connaissance et une meilleure appropriation de l'application ;
- Intensifier la communication autour de « l'Application Contrôle Citoyen des prix » à travers des caravanes, des visites terrains, des émissions (TV, radio, sites internet, réseaux sociaux etc.).

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- Les consommateurs sont sensibilisés sur l'utilisation de cet instrument et ont une bonne connaissance de « l'Application Contrôle Citoyen des prix » ;
- La population s'approprie cette application et est plus prompte à l'utiliser ;
- Les consommateurs sont sensibilisés à télécharger et à utiliser « l'Application Contrôle Citoyen des prix » lorsqu' ils sont confrontés à des commerçants malveillants, afin de promouvoir leur participation active dans la surveillance des prix ;
- Les prix plafonnés sont de plus en plus respectés.

Enfin, l'intensification de la communication sur « l'Application Contrôle Citoyen des prix » apparait comme un coup de pouce aux actions de surveillance et de contrôle des prix à travers le respect des prix homologués et de l'arrêt des hausses intempestives des prix et non-concertées sur certains produits de grande consommation grâce à « l'Application Contrôle Citoyen des prix ».

Analyse de l'engagement

| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
|---|--|
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | L'engagement améliore la qualité de l'information divulguée. Il améliore également l'accès à l'information en favorisant la participation active des consommateurs dans la surveillance et le contrôle des prix. |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | L'engagement permet au Gouvernement d'intégrer les préoccupations sociales et économiques des citoyens dans leur prise de décision et dans leurs interactions avec les parties prenantes. L'Etat, à travers le CNLVC a donc obligation d'expliquer les décisions et de rendre des comptes sur les actions de communication autour de cette application. |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | L'engagement permet de créer une plateforme d'échanges permanente entre le Gouvernement et la Société civile à travers les Associations de consommateurs. |

| | |
|--|--|
| | Egalement, il permet l'inclusion de la population depuis la définition de l'engagement jusqu'à la mise en œuvre et au suivi des solutions dans la surveillance et le contrôle des prix sur le marché à travers « l'Application Contrôle Citoyen des prix ». Cette surveillance de plus en plus accrue du marché permet de protéger le pouvoir d'achat et l'amélioration du bien-être de la population. |
|--|--|

| Planification de l'engagement | | | | | |
|---|--|----------------------------|--|---|--------|
| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
| 1- Renforcer la stratégie de communication et de promotion de « l'Application Contrôle Citoyen des prix » | La stratégie de communication et de promotion de l'application est renforcée | Janvier 2025 | Responsable : CNLVC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Voir liste des membres du CNLVC https://cnlv.c.ci/2017/02/22/lequipe/ Direction Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère (DCCLVC) ; Commission de la Concurrence (CC) | Voir liste des membres du CNLVC https://cnlv.c.ci/2017/02/22/lequipe/ Fédération des Mouvements et Associations des Consommateurs pour la Paix en Côte d'Ivoire ; Conseil National des | |

| | | | | | |
|--|--|--------------------|--|--|--------|
| | | | | Consommateurs de Côte d'Ivoire et les Centrales Syndicales ; PSCI-PGO | |
| 2- Organiser un atelier de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile et des Associations des Consommateurs pour une meilleure appropriation de « l'Application Contrôle Citoyen des prix » | L'atelier de renforcement des capacités est organisé | Janvier - mai 2025 | Responsable : CNLVC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Voir liste des membres du CNLVC https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/ Direction Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère (DCCLVC) ; Commission de la Concurrence (CC) | Voir liste des membres du CNLVC https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/ Fédération des Mouvements et Associations des Consommateurs pour la Paix en Côte d'Ivoire ; Conseil National des Consommateurs de Côte d'Ivoire et les Centrales Syndicales ; PSCI-PGO | |

| | | | | | |
|---|--|--------------------------|--|--|--------|
| 3- Intensifier la communication autour de l'application à travers les médias (TV, radio etc.) et les émissions hebdomadaires « écho de marché », bimensuelle « le Consommateur » et « C'combien ? » | La communication autour de l'application est intensifiée | Janvier 2025 – juin 2026 | Responsable : CNLVC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Voir liste des membres du CNLVC https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/ Direction Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère (DCCLVC) ; Commission de la Concurrence (CC) | Voir liste des membres du CNLVC https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/ Fédération des Mouvements et Associations des Consommateurs pour la Paix en Côte d'Ivoire ; Conseil National des Consommateurs de Côte d'Ivoire et les Centrales Syndicales ; PSCI-PGO | |

THEMATIQUE VII : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

| | | | |
|--|--|--|--|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 11 : Elaborer un Indice National de la Gouvernance | | |
| Brève description de l'engagement | <p>Cet engagement vise à améliorer la qualité de la vie des citoyens en renforçant la transparence, la responsabilité et l'efficacité de l'action publique. Il permet de mesurer et d'évaluer la qualité de la gestion publique au sein de l'Etat. Cet outil d'évaluation composite offre une approche systémique des performances en gouvernance, en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outil d'évaluation : L'indice peut servir d'outil d'évaluation pour mesurer l'efficacité des politiques publiques et ajuster les stratégies si nécessaire. - Harmonisation des politiques : Il peut contribuer à harmoniser les politiques publiques au niveau national et à renforcer la cohérence des actions gouvernementales. - Diagnostic approfondi : Un tel indice permet d'obtenir une évaluation objective et quantitative de la qualité de la gouvernance dans un pays. Il identifie les forces, les faiblesses et les domaines à améliorer. <p>En somme, l'Indice National de la Gouvernance est un instrument essentiel pour améliorer la qualité de la gouvernance, renforcer la confiance des citoyens et favoriser un développement durable. Il constitue un outil de diagnostic, de suivi et d'évaluation qui permet d'orienter les réformes institutionnelles et de renforcer la légitimité des pouvoirs publics.</p> | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) Monsieur Bakary KONATE, Conseiller Technique du Président Coordonnées : b.konate@habg.ci / 0707522992</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | <p>Gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidence de la République - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) - Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD) - Ministère des Finances et du Budget (MFB) | <p>Société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) | <p>Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale - SENAT - Conseil Economique Social Environnemental et Culturel (CESEC) - Cour des Comptes - Agence Nationale de la Statistique (ANStat) - Cellule d'Analyse de Politique Economique du Centre ivoirien de recherche économique et sociale (CAPEC) |
| Période visée | 2024-2026 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

- L'absence de données endogènes sur la qualité de la gouvernance ;
- La difficulté à évaluer l'impact des politiques publiques sur la vie des citoyens ;
- La faible responsabilité et redevabilité des acteurs publics.

2. Quelles sont les causes du problème ?

- Inexistence de cadre de réflexion et de collaboration pour les questions liées à la gouvernance et à l'intégrité ;
- Manque de synergie d'actions.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a sollicité l'assistance technique de la Cellule d'Analyse des Politiques Economiques du CIRES (CAPEC), pour l'élaboration d'un Indice National de Gouvernance.

La CAPEC a donc réalisé une analyse des Indicateurs internationaux de Gouvernance à travers lesquels la Côte d'Ivoire est évaluée. Ainsi :

- L'inventaire des indicateurs de gouvernance et particulièrement des indicateurs d'efficience du secteur public les plus utilisés a été fait ;
- Une analyse de la pertinence, des forces et faiblesses des méthodologies utilisées pour construire ces indicateurs et leur adéquation pour évaluer la gouvernance en Côte d'Ivoire a été faite ;
- Les indicateurs internationaux les plus appropriés pour le suivi spécifique de la Gouvernance en Côte d'Ivoire ont été identifiés ;
- Une analyse de l'évolution de la Gouvernance en Côte d'Ivoire à travers ces différents indicateurs a été faite.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

Cet engagement sera mis en œuvre à travers les actions suivantes :

- Construire un Indice et des sous-indices endogènes de suivi de la Gouvernance en Côte d'Ivoire avec la participation des parties prenantes au projet ;
- Elaborer un rapport sur l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire ;
- Mettre en place une plateforme informatique et un mécanisme de collectes de données, de calcul de l'Indice et de rapportage régulier pour une analyse de la situation et le suivi de l'évolution de la Gouvernance en Côte d'Ivoire ;

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- L'Indice et des sous-indices endogènes de suivi de la Gouvernance en Côte d'Ivoire sont construits ;
- Un rapport sur l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire est élaboré ;

- Une plateforme informatique et un mécanisme de collectes de données, de calcul de l'Indice et de rapportage régulier pour une analyse de la situation et le suivi de l'évolution de la Gouvernance en Côte d'Ivoire sont mis en place.

| Analyse de l'engagement | |
|---|---|
| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | <p>Par la mise en place d'un observatoire pour le suivi et l'amélioration continue de la gouvernance.</p> <p>L'indice permet de suivre l'évolution de la gouvernance au fil du temps et de repérer les domaines où des progrès ont été accomplis ainsi que ceux nécessitant des efforts supplémentaires. Il offre ainsi aux citoyens un moyen de suivre l'action publique et de permettre aux décideurs politiques de prendre en compte leurs préoccupations à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une communication claire : L'indice rend publique l'évaluation de la gouvernance, favorisant ainsi la transparence et la responsabilisation des acteurs politiques. - Un suivi dans le temps : En calculant l'indice régulièrement, on peut suivre l'évolution de la gouvernance au fil du temps, mesurer l'impact des politiques publiques et identifier les tendances. |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | L'élaboration d'un indice nécessite la collecte et la publication d'un grand nombre de données sur la performance du Gouvernement. Cette transparence oblige les autorités à rendre compte de leurs actions et à être redevables vis à vis des citoyens. |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | <ul style="list-style-type: none"> - Co-construction de l'indice : L'association des citoyens à la définition des critères de l'Indice, leur donne un sentiment d'appropriation et les incite à s'intéresser de plus près aux questions de gouvernance ; - Transparence accrue : La publication régulière des résultats de l'Indice renforce la transparence des actions gouvernementales. Les citoyens peuvent ainsi mieux comprendre les enjeux et suivre l'évolution des politiques publiques ; - Responsabilisation des gouvernants : L'Indice devient un outil de contrôle citoyen, leur permettant d'évaluer la performance des gouvernants et de les tenir responsables de leurs actions ; - Dialogue avec les citoyens : Il permet d'engager un dialogue constructif avec les citoyens sur les enjeux de la gouvernance et de renforcer la confiance dans les institutions. |

Planification de l'engagement

| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
|--|---|----------------------------|---|------|--|
| 1- Construire l'Indice et des sous-indices endogènes de suivi de la Gouvernance en Côte d'Ivoire | Un indicateur et des sous-indicateurs appropriés qui prennent en compte les dimensions quantitatives et qualitatives de la Bonne Gouvernance sont construits | Février 2025 | Responsable : HABG/ CAPEC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Présidence - MJDH - MIS - MEPD - MFB | CSCI | - AN - SENAT - CESEC - Cour des Comptes |
| 2- Elaborer un rapport sur l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire | Un rapport sur l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire est disponible | Mars 2025 | Responsable : HABG/ CAPEC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Présidence - MJDH - MIS - MEPD - MFB | CSCI | - AN - SENAT - CESEC - Cour des Comptes |
| 3- Mettre en place une plateforme informatique et un mécanisme de collectes de données, de calcul de l'Indice et de rapportage régulier pour une analyse de la situation et le suivi de l'évolution de la Gouvernance en Côte d'Ivoire | Une plateforme informatique et un mécanisme de collectes de données, de calcul de l'Indice et de rapportage régulier pour une analyse de la situation et le suivi de l'évolution de la Gouvernance en Côte d'Ivoire sont mis en place | Juin 2025 | Responsable : HABG/ CAPEC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Présidence - MJDH - MIS - MEPD - MFB | CSCI | - AN - SENAT - CESEC - Cour des Comptes |

| | | | | | |
|--|--|-----------|---|------|--|
| 4- Former les acteurs de mise en œuvre de la plateforme informatique et du mécanisme de collectes de données | Les acteurs de mise en œuvre sont formés | Août 2025 | Responsable : HABG/ CAPEC | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | -Présidence - MJDH - MIS - MEPD - MFB | CSCI | - AN - SENAT - CESEC - Cour des Comptes |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Numéro et nom de l'engagement | Engagement 12 : Elaborer un avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte | | |
| Défi 2 | Domaine principal : lutte contre la corruption | | |
| Brève description de l'engagement | <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif juridique ivoirien existant a prévu la protection des dénonciateurs, victimes, experts et des témoins. - Il faut rappeler que la Côte d'Ivoire a mis en place un dispositif de protection de certaines personnes qui signalent des manquements à la loi (loi n° 2018-570 relative à la protection des témoins, victimes, dénonciateurs, experts et autres personnes concernées) et d'un Bureau National de protection de ces personnes. Cependant, il a été relevé l'absence d'une loi particulière sur la protection des lanceurs d'alertes qui prend en compte les signalements pouvant intervenir en milieu professionnel et qui peuvent et doivent être traités en interne. Il est alors nécessaire de prévoir un mécanisme de protection des personnes qui décident de signaler toutes irrégularités. - La Côte d'Ivoire envisage de renforcer son arsenal juridique existant, qui sera consolidé par un mécanisme de protection des lanceurs d'alerte à travers l'élaboration d'un avant-projet de loi et d'un guide pour orienter les lanceurs d'alerte. | | |
| Responsable de l'engagement | <p>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)</p> <p>Monsieur Jacques III ACHIAOU, Directeur de la Sensibilisation et de l'Education</p> <p>Coordonnées : j.achiaou@habg.ci / 0707338265</p> | | |
| Parties prenantes de soutien | Gouvernement | Société civile | Autres acteurs (Parlement, Secteur privé, etc) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Présidence - Primature - Gouvernement - Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) | <ul style="list-style-type: none"> - OSC de lutte contre la corruption - OSC Droits de l'Homme - PACA 225 - Social Justice - Transparency Justice - SOS Transparence - Mouvement Pour la Lutte Contre l'Injustice (MPLCI) | <ul style="list-style-type: none"> - Le Parlement - Le Médiateur - Secteur privé - Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) - Fédération des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) |

| | | | |
|----------------------|-----------|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Réseau Ivoirien des Jeunes Leaders pour l'Intégrité (RIJLI) - Journalistes d'investigation | <p>-L'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APEBFCI)</p> <p>Le Parlement sera impliqué dans le processus d'élaboration mais surtout au niveau de l'adoption de la loi sur les lanceurs des lois.</p> |
| Période visée | 2024-2028 | | |

Définition de la problématique

1. À quel problème l'engagement vise-t-il à répondre ?

- La culture du silence ;
- La dénonciation assimilée à la délation ;
- La solidarité des groupes professionnels ;
- L'impunité ;
- La peur des représailles ;
- Le manque de protection ;
- La volonté politique ;
- La stigmatisation sociale ;
- L'insuffisance de sensibilisation.

2. Quelles sont les causes du problème ?

L'absence de mécanisme particulier sur la protection des lanceurs d'alerte :

Les limites observées dans le dispositif de protection des personnes de menaces ou représailles en milieu professionnel qui est de nature à décourager les signalements et fait courir le risque de persistance des actes répréhensibles au sein des structures publiques et privées en particulier et de l'environnement professionnel en général.

Description de l'engagement

1. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent pour résoudre le problème ?

La Côte d'Ivoire s'est dotée de mesures pour protéger les personnes qui dénoncent les actes de corruption (art. 67 à 71 de l'ordonnance 2013-660 relative à la prévention et la lutte contre la corruption.). L'article 67 prévoit une obligation légale de dénoncer sous peine de poursuite.

En contrepartie, la loi prévoit de protéger les personnes qui signalent les actes de corruption et infractions assimilées de toutes menaces ou représailles.

C'est ainsi qu'une loi spécifique sur la protection des dénonciateurs (loi n° 2018-570 relative à la protection des témoins, victimes, dénonciateurs, experts et autres personnes concernées) a été prise pour consolider ce dispositif.

En outre, plusieurs ateliers et cadre de réflexion ont été organisés en vue de doter la Côte d'Ivoire d'une loi sur les lanceurs d'alerte et de guide pour orienter les lanceurs d'alerte.

2. Quelle solution suggérez-vous ?

Elaborer un avant-projet de loi sur les lanceurs d'alerte en prévoyant simultanément des outils et mécanismes pour accompagner et faciliter sa mise en œuvre.

- Organiser une séance bipartite HABG- MJDH sur la notion de lanceurs d'alerte ;
- Organiser un atelier d'appropriation de la notion de lanceurs d'alerte et l'impact dans le mécanisme de protection des personnes qui signalent des actes de corruption ;
- Organiser 03 ateliers pour la rédaction et la validation d'un guide pratique des lanceurs d'alerte ;
- Editer le guide pratique des lanceurs d'alerte ;
- Diffuser et vulgariser le guide à l'intention des acteurs cibles ;
- Organiser trois (03) ateliers d'élaboration de l'avant-projet de loi sur les lanceurs d'alerte ;
- Organiser un séminaire national de validation de l'avant-projet de loi sur les lanceurs d'alerte ;
- Transmettre l'avant-projet de loi au Gouvernement.

La loi permettra de tenir compte des auteurs de signalement en milieu professionnel bénéficiant de mécanisme ou de dispositif qui les prennent en charge, qui protègent leurs identités et leur intégrité physique de toute menace et leur évite des représailles sur le lieu de travail.

L'élaboration du guide vise à compléter le mécanisme de protection des personnes qui signalent des actes répréhensibles existant en Côte d'Ivoire, conformément aux Conventions de prévention et de lutte contre la corruption.

Le suivi par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) après l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les lanceurs d'alerte constitue une étape cruciale pour garantir son adoption par le Gouvernement. Ce suivi doit être structuré et proactif afin d'assurer que la loi soit non seulement adoptée, mais également mise en œuvre de manière efficace. Un engagement actif et une collaboration étroite avec toutes les parties prenantes contribueront à créer un environnement propice à la protection des lanceurs d'alerte et à la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire.

3. Quels résultats voulons-nous atteindre en mettant en œuvre cet engagement ?

- Un avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alertes est élaboré et est assorti d'un guide pratique du lanceur d'alerte ;
- Le dispositif de signalement des actes répréhensibles, plus précisément les actes de corruption et infractions assimilées est renforcé.

| Analyse de l'engagement | |
|---|--|
| Questions | Réponse (si non applicable, répondez simplement N/A) |
| 1. Comment l'engagement favorisera-t-il la transparence ? | <p>Le mécanisme de lanceurs d'alertes permettra de rendre public (en interne ou à l'externe) à certaines conditions les agissements ou des faits contraires à l'intérêt général.</p> <p>Une personne décide à travers le signalement d'un acte répréhensible de faire connaître des faits pour informer les employeurs ou l'autorité compétente (interne ou externe) des agissements irréguliers ou activités illégales susceptibles de survenir dans l'environnement socio-professionnel.</p> <p>C'est un outil de transparence mis à la disposition des agents et employés des organismes publics ou privés.</p> |
| 2. Comment l'engagement contribuera-t-il à favoriser la responsabilisation ? | <p>L'alerte est le signalement d'activités qui constituent une menace ou un préjudice pour l'intérêt général. C'est un devoir de vigilance qui pèsent sur chaque agent ou employé d'organismes publics ou privés mis à la disposition des personnes qui donnent ces informations.</p> <p>Les personnes lancent une alerte ou signalent des actes répréhensibles car elles sont persuadées du bien fondé de leurs actions qui sont susceptibles de stopper ces actes ou que des mesures correctrices sont nécessaires.</p> <p>La loi sur les lanceurs d'alerte conduira à une formalisation et un renforcement de la reddition des comptes des détenteurs d'autorité. Souvent il s'agit simplement d'informer les employeurs des agissements irréguliers dont ils ignorent l'existence et qu'ils s'empressent de corriger. Dans d'autres cas, les lanceurs d'alertes peuvent estimer nécessaire de contacter les organes réglementaires ou de contrôle, ou les autorités de répression compétentes.</p> |
| 3. Comment l'engagement améliorera-t-il la participation des citoyens à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des solutions ? | <p>Une loi dédiée garantissant la protection des lanceurs d'alerte encouragera davantage de citoyens à signaler des actes de corruption, des abus ou des violations des droits. En se sentant en sécurité, les citoyens seront plus enclins à participer activement à la dénonciation de comportements inappropriés.</p> <p>Ensuite, en établissant un cadre légal clair, la loi contribuera à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques. Cela favorisera un climat où les citoyens se sentent écoutés et valorisés dans leurs contributions à la gouvernance.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>En outre, la loi sur les lanceurs d'alerte peut inclure des mécanismes de consultation publique, permettant aux citoyens de s'impliquer dans le processus législatif. Cela leur donnera l'opportunité de faire entendre leur voix sur des questions qui les concernent directement.</p> <p>Par ailleurs, en facilitant la remontée d'informations sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des politiques publiques, la loi permettra aux citoyens de contribuer à l'identification de solutions pratiques et adaptées aux réalités locales.</p> <p>En somme, l'engagement sur l'élaboration d'un avant-projet de loi sur les lanceurs d'alerte est un pas significatif vers une gouvernance plus inclusive et participative, où les citoyens jouent un rôle actif dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des solutions aux problèmes de corruption et de mauvaise gouvernance.</p> |
|--|--|

| Planification de l'engagement | | | | | |
|---|--|----------------------------|---|-----------------------------------|---|
| Jalons | Résultats attendus | Date de réalisation prévue | Parties prenantes | | |
| 1. Organiser une séance de travail bipartite HABG- MJDH sur la notion de lanceurs d'alerte | La séance de travail bipartite HABH- MJDH est organisée. | Mars 2025 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme | | |
| 2. Organiser un atelier d'appropriation de la notion de lanceurs d'alerte et l'impact dans le mécanisme de protection des personnes qui signalent des | L'atelier d'appropriation est organisé | Juin 2025 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | - Présidence - Primature - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme | OSC de lutte contre la corruption | Parlement Médiateur Secteur privé CGECI FIPME |

| | | | | | |
|---|---|-------------------------|--|---|--|
| actes de corruption | | | -Ministère en charge de la Fonction publique -Ministère en charge de l'Economie -Ministère en charge du Budget -Ministère en charge de l'Intérieur | OSC Droits de l'Homme PACA 225 Social Justice Transparency Justice SOS Transparence MPLCI RIJLI... Journalistes d'investigation | APEBFCI Chambre de commerce et Chambres consulaires PTFs GIZ Banque mondiale UE |
| 3. Organiser 03 ateliers pour la rédaction et la validation d'un guide pratique des lanceurs d'alerte | Les 03 ateliers de rédaction et de validation du guide sont organisés | Juillet à Décembre 2025 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Présidence Primature Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Ministère en charge de la Fonction publique Ministère en charge de l'Economie Ministère en charge du Budget Ministère en charge de l'Intérieur | Social Justice Transparency Justice SOS Transparence RIJLI... Journalistes d'investigation | Parlement Médiateur Secteur privé CGECI FIPME APEBFCI Chambre de commerce et Chambres consulaires PTFs GIZ Banque mondiale UE |

| | | | | | |
|--|--|-----------|--|---|---|
| 4. Organiser un atelier d'appropriation du guide sur le lanceur d'alerte | L'atelier d'appropriation est organisé | Juin 2026 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Présidence Primature Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Ministère en charge de la Fonction publique Ministère en charge de l'Economie Ministère en charge du Budget Ministère en charge de l'Intérieur | Social Justice Transparency Justice SOS Transparence RIJLI... Journalistes d'investigation | Parlement Médiateur Secteur privé CGECI FIPME APEBFCI Chambre de commerce et Chambres consulaires PTF GIZ Banque mondiale UE |
| 5. Editer le guide sur le lanceur d'alerte | Le guide est édité | Déc 2026 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | | | ONU DC GIZ UE Banque mondiale BAD PTF |
| 6. Diffuser et vulgariser le guide du lanceur d'alerte | Le guide est diffusé et vulgarisé | Fin 2028 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Présidence Primature | OSC de lutte | Parlement Médiateur |

| | | | | | |
|---|-------------------------------|----------|--|--|---|
| | | | Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Ministère en charge de la Fonction publique Ministère en charge de l'Economie Ministère en charge du Budget Ministère en charge de l'Intérieur | contre la corruption OSC Droits de l'Homme PACA 225 Social Justice Transparency SOS Transparence MPLCI RIJLI... Journalistes d'investigation | Secteur privé CGECI FIPME APEBFCI Chambre de commerce et Chambres consulaires PTFs GIZ Banque mondiale UE |
| 7. Organiser des campagnes de sensibilisation sur le guide du lanceur d'alerte à l'intention des acteurs cibles | Les campagnes sont organisées | Fin 2028 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Présidence Primature Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Ministère en charge de la Fonction publique Ministère en charge de l'Economie Ministère en charge du Budget Ministère en charge de l'Intérieur | OSC de lutte contre la corruption OSC Droits de l'Homme PACA 225 Social Justice Transparency SOS Transparence MPLCI RIJLI... | Parlement Médiateur Secteur privé CGECI FIPME APEBFCI Chambre de commerce et Chambres consulaires PTF GIZ |

| | | | | Journalistes d'investigation | Banque mondiale UE |
|---|--|-------------------------|--|--|---|
| 8. Organiser trois (03) ateliers d'élaboration de l'avant-projet de loi sur les lanceurs d'alerte | Les trois (03) ateliers d'élaboration de l'avant-projet de loi sont organisés. L'avant-projet de loi est rédigé | Juillet à Décembre 2028 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Présidence Primature Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Ministère en charge de la Fonction publique Ministère en charge de l'Economie Ministère en charge du Budget Ministère en charge de l'Intérieur | OSC de lutte contre la corruption OSC Droits de l'Homme PACA 225 Social Justice Transparence Justice SOS Transparence MPLCI RIJLI... Journalistes d'investigation | Parlement Médiateur Secteur privé CGECI FIPME APEBFCI Chambre de commerce et Chambres consulaires PTF GIZ Banque mondiale UE |
| 9. Organiser un séminaire national de validation de l'avant-projet de loi sur les lanceurs d'alerte | L'avant-projet de loi est validé | Fin 2028 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Présidence Primature Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Ministère en charge de la | OSC de lutte contre la corruption OSC Droits de l'Homme PACA 225 Social Justice | Parlement Médiateur Secteur privé CGECI FIPME APEBFCI Chambre de commerce et |

| | | | | | |
|---|--|----------|--|---|---|
| | | | Fonction publique Ministère en charge de l'Economie Ministère en charge du Budget Ministère en charge de l'Intérieur | Transparency Justice SOS Transparence MPLCI RIJLI... Journalistes d'investigation | Chambres consulaires PTF GIZ Banque mondiale UE |
| 10- Transmettre l'avant-projet de loi aux autorités compétentes | L'Avant-projet de loi est transmis aux autorités compétentes | Fin 2028 | Responsable : HABG | | |
| | | | Parties prenantes de soutien | | |
| | | | Gouvernement | OSC | Autres |
| | | | Présidence Primature Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Ministère en charge de la Fonction publique Ministère en charge de l'Economie Ministère en charge du Budget Ministère en charge de l'Intérieur | OSC de lutte contre la corruption OSC Droits de l'Homme PACA 225 Social Justice Transparency Justice SOS Transparence MPLCI RIJLI... Journalistes d'investigation | Parlement Médiateur Secteur privé CGECI FIPME APEBFICI Chambre de commerce et Chambres consulaires PTFs GIZ Banque mondiale UE |

SOUSSION AU DÉFI DU GOUVERNEMENT OUVERT

| | |
|---|---|
| <p>1. Voulez-vous soumettre cet engagement pour qu'il soit pris en considération dans le cadre du Défi du gouvernement ouvert ? Les engagements du défi devraient être les engagements phares les plus ambitieux du plan d'action. On ne s'attend pas à ce que tous les engagements répondent au Défi.</p> | <p>OUI</p> |
| <p>2. Pourquoi cet engagement répond-il à l'ambition du défi ?</p> | <p>Doter la Côte d'Ivoire d'une loi sur la protection des lanceurs d'alerte est une ambition qui vise à renforcer le dispositif de signalement des actes répréhensibles conformes à nos engagements nationaux et internationaux.</p> <p>La peur de représailles et de menaces par les personnes qui signalent les actes répréhensibles est un enjeu majeur en matière de la prévention, de la détection et de la répression des actes de corruption et infractions assimilées. L'initiative de la HABG d'engager tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption dans la mise en place d'un tel mécanisme offrira un cadre en vue de sécuriser les signalements des actes de corruption qui minent dangereusement le système économique et social.</p> <p>Le développement d'une culture de l'alerte à tous les niveaux suscitera en général un sentiment d'insécurité pour toutes les personnes qui violent impunément l'intérêt général, et pour les corrompus et les corrupteurs en particulier.</p> |
| <p>3. Quel est le principal domaine du défi ?</p> | <p>Lutte contre la corruption</p> |
| <p>4. Quel est le domaine secondaire du Défi ?</p> | <p>Participation du public</p> |

Annexe 1 relative à l'engagement 9 : Explications des termes scientifiques des maladies

I-Ulcère de Buruli

L'Ulcère de Buruli est une maladie infectieuse touchant la peau et qui est transmise par le *Mycobacterium ulcerans*. Son mode de transmission est encore inconnu, même si on suspecte un insecte aquatique (*naucoris*). Il existe un lien avec la présence de rivière, le barrage, ruisseau, zone marécageuse.

Les premières anomalies cutanées se présente soit sur la forme de module, de plaque, œdème, qui vont ensuite prendre la forme d'ulcère en absence de traitement précoce.

NB : L'Ulcère de Buruli ne se transmet pas d'homme à homme.

II- La Leishmaniose cutanée

Leishmaniose cutanée est une infection de la peau ou de la muqueuse buccale qui est due à un protozoaire du genre *leishmania*. L'infection est propagée par des insectes piqueurs, des phlébotomes (*phlebotomus*, *Lutzomyia* ou *psychodopygus*). Les hôtes réservoirs peuvent être des animaux sauvages ou domestiques ainsi que des sujets humains. La maladie se présente également sous la forme de module cutanée, de forme arrondie ou plaque et dont la partie centrale peut s'ulcérer. L'Ulcère est généralement de couleur rouge à sa base et il saigne facilement.

III-La lèpre

La lèpre est une maladie infectieuse causée par la bactérie (*Mycobacterium Leprae*). Elle touche principalement la peau et les nerfs. La maladie se transmet directement lors des contacts proches et prolongés. La transmission s'effectue par l'intermédiaire de gouttelettes émises par la bouche ou nez à l'occasion de contacts fréquents et proches avec les malades non traités.

Les premiers signes prennent habituellement la forme de plaque, de module, de taches. La perte de sensibilité est l'un des signes évocateurs. En absence de traitement les ulcères (ulcère neuropathiques) peuvent s'étendre et détruire les os.

IV-La filariose lymphatique

La filariose lymphatique est une maladie infectieuse provoquée par les nématodes (*wuchereria Bancrofti*) qui sont des vers du genre filaire. Elle est transmise par des moustiques du genre *culex* ou *anophèle*. Les filaires vivent dans les vaisseaux lymphatiques qu'elles dilatent et obstruent. L'infection fait obstacle à la circulation de la lymphe et conduit à une enflure progressive des membres inférieures (lymphoœdème), gonflement du scrotum (hydrocèle).

D'autres parties peuvent être atteintes : seins, vulves chez la femme.

V- Le Mycétome

Infection des tissus sous-cutanés et des os provoqués par divers champignons ou bactéries présents dans l'environnement. La maladie résulte de la pénétration dans l'organisme de champignons ou de bactéries filamenteuses issues de débris végétaux ou du sol à la faveur d'une plaie cutanée profonde due par exemple à la piqure d'une épine. L'infection cutanée provoque l'apparition d'une nodosité généralement indolore. Au fur à mesure qu'elle grossit, la nodosité se couvre de petits nodules dont certains sont remplis de pus. La nodosité prend l'aspect d'un arrosoir. Dans les formes avancées, il y a invasion de l'os sous-jacent avec destruction du tissu local et la partie infectée enfle et se déforme.

VI- L'Onchocercose

L'onchocercose est une infection filarienne due à *Onchocerca Volvulium* qui touche la peau et les yeux. Elle peut entraîner la cécité ou une affection cutanée handicapante (Prurit cutané intense).

VII- La Gale

C'est une parasitose très prurigineuse due à *Sarcoptes Scabei*, un acarien qui parasite l'espèce humaine. L'infection se transmet par contact interhumain. Elle se caractérise par de petites nodosités parfois purulentes et qui sont accompagnés de petits sillons que les acariens creusent dans la peau. Les zones fréquemment touchées sont les mains, les pieds, les organes génitaux externes, les fesses et les épaules.

VIII- Pian

Le pian, une maladie infectieuse qui touche la peau et plus rarement les os. Elle est provoquée par la bactérie *Treponema pertenuis*. Le pian se manifeste sous la forme d'une ou plusieurs lésions cutanées qui ont l'aspect de nodules. La surface de ces nodules peut être rouge ou jaune. Ces nodosités peuvent s'ulcérer.

IX-La Dengue

Maladie infectieuse virale des régions tropicales et subtropicales transmise par un moustique du genre *Aedes* caractérisées notamment par un état fébrile avec l'apparition d'une forte fièvre souvent accompagnée par des maux de têtes, nausée et de vomissement.

X-La rage

La rage est une maladie zoonose à lyssavirus responsable d'encéphalomyélite aiguë, transmise par différentes espèces de mammifères agissant comme réservoir et vecteurs. La rage se transmet à l'être humain et à l'animal par la salive, généralement en cas de morsure, d'égratignure ou de contact direct avec les muqueuses (yeux, la bouche, plaie ouverte)

XI- Le Trachome

Conjonctivite contagieuse pouvant entraîner la cécité. Les symptômes commencent par une légère démangeaison et une irritation des yeux et des paupières. Ils peuvent évoluer jusqu'à entraîner une vision floue et des douleurs oculaires.

XII-La Cysticercose

-Infection parasitaire qui affecte le cerveau, les muscles et d'autres tissus.

-Elle se transmet par l'indigestion de nourriture et d'eau contaminées par les matières fécales infectées par le ténia mais également par une mauvaise hygiène des mains (elles aussi contaminées)

-Elle se manifeste par des céphalées chroniques, la cécité, de convulsion épilepsie si elles sont récurrentes, hydrocéphalie, la méningite et de manifestation causée par lésions localisées dans le système nerveux central.

XIII- L'Échinococcoses

-Echinococcoses est zoonose provoquée par un genre de cestodes (Echinococcus)

-Elle se manifeste par une perte de poids, des douleurs abdominales, un malaise général et des signes d'insuffisance hépatique.

-Les petits rongeurs ou autres animaux herbivores sont les hôtes intermédiaires.

XIV- La Geohelminthiase

Les geohelminthiases sont dues à différentes espèces de vers parasites. Elles se transmettent par des œufs présents dans les excréments humains qui contaminent les sols là où les conditions d'assainissement sont insuffisantes. Les infestations peuvent provoquer des symptômes tels que les diarrhées, les douleurs abdominales, malnutrition, état général de malaise, faiblesse, trouble de croissance et de développement physique

XV-La Schistosomiase

Maladie provoquée par les larves qui affectent le foie, la vessie, l'intestin, les vaisseaux sanguins et les poumons. Il existe le schistosoma mansoni (intestin) et le schistosoma urogenitale.

Elle se manifeste par des douleurs abdominales, la diarrhée et l'apparition de sang dans les selles ou urogénitales.

XVI- La maladie de Chagas

Maladie infectieuse causée par un parasite présent dans les matières fécales d'insectes de la sous-famille des triatominae. Elle se manifeste par :

- Un gonflement autour de la pique d'insecte
- Enflure des paupières
- Fièvre
- Céphalée
- Ganglion lymphatiques enflés
- Douleurs musculaires - Dyspnées
- Œdème cardiaque ou cérébral (peu fréquent)

XVII- La Trypanosomiase Humaine Africaine

La trypanosomiase humaine africaine ou maladie du sommeil est due à la présence d'un parasite flagellé (Trypanosoma Brucei), injecté dans l'organisme par la mouche tsé-tsé.

Elle sévit exclusivement dans les pays d'Afrique Subsaharienne où l'on trouve les mouches tsé-tsé. Elle se manifeste parfois par des fièvres, céphalées et douleurs musculaires, prurit, gonflement du visage, ganglions lymphatiques enflés, perte de poids.

XVIII- La Dracunculose

La Dracunculose est une infection causée par un parasite appelé ver de Guinée. L'infection se transmet par la consommation d'eau contaminée.

Les premiers stades de la maladie ne présentent généralement pas de symptômes. Environ un an plus tard, une sensation de brûlure douloureuse apparaît lorsqu'une cloque se forme, habituellement sur les jambes. La cloque éclate ensuite et le ver sort au cours des semaines suivantes.

Les signes :

- Au niveau de la peau, apparition d'un ver, cloques, ulcères ou urticaires
- Gastro-intestinaux, vomissement, diarrhées, nausées
- Autres symptômes courants : Prurit ou fièvre.

XIX- Les Trématodoses d'origines alimentaires

Les trématodoses d'origines alimentaires sont des maladies provoquées par l'infestation par des trématodes (vers). Elle se manifeste par la fièvre, les nausées, hépatomégalie, pleuropulmonaire, malaises, sueurs nocturnes.

Annexe 2 : Sites internet de certains organismes publics

- Portail officiel du Gouvernement : www.gouv.ci ;
- Primature : www.primature.ci ;
- OGP Côte d'Ivoire : www.ogp.gouv.ci ;
- Cour des Comptes : www.courdescomptes.ci
- Assemblée Nationale : www.assnat.ci
- SENAT : www.senat.ci
- Portail de l'Administration ivoirienne : www.servicepublic.gouv.ci ;
- Portail des réclamations (OSEP) : www.milie.ci ;
- Portail d'information et de la promotion de l'économie de Côte d'Ivoire : www.economie-ivoirienne.ci
- Portail officiel des données ouvertes : www.data.gouv.ci ;
- Ministère d'Etat, Ministère Fonction de la Publique et de la Modernisation de l'Administration : www.fonctionpublique.gouv.ci ;
- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme : www.justice.ci
- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle : www.sante.ci ;
- Direction Générale du Budget et des Finances : www.dgbf.ci ;
- PPRC : www.pprc.ci ;
- CNLVC : www.cnlvc.ci ;
- CAIDP : www.caidp.ci ;
- HABG : www.habg.ci ;
- ...